Deuxième Année — N° 58 DIX Centimes 11 Février 1899

LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

Organe Officiel de toutes les Fédérations et des principales Sociétés Sportives

DE LYON ET DU SUD-EST

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS

Rhône et Départts limitrophes, un an 6 fr.
Autres Départements, un an 6 50
Etranger, un an..... 8 fr.

Chaque demande de changement d'adresse 50 centimes en plus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

63, rue de l'Hôtel-de Ville, 63

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ABONNEMENTS COLLECTIFS

Pour les Sociétés

Par Série de 30 abonnements..... 4 »
— 40 — 4 50
— 50 — 3 50
— 100 — .... 3 »

Départements non limitrophes, 0.50 en plus

M. Paul ESCUDIER

PRÉSIDENT DE L'UNION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE SPORTS ATHLÉTIQUES

M. Paul Escudier est né à Paris le 15 mars 1860.

Inscrit au barreau de Paris depuis 1888, il fut un des plus brillants auditeurs des cours de l'Ecole des Sciences Politiques. Il se consacra tout d'abord à l'étude des questions de droit administratif et acquit une réelle notoriété devant les conseils de préfecture où s'agitent les contestations provenant des marchés, etc., travaux publics, de contributions, de voirie.

Elu conseiller municipal du quartier Saint-Georges, le 23 avril 1893, et réélu aux élections générales de 1896, par une écrasante majorité, il s'est occupé plus spécialement de la question de l'eau à Paris.

On doit à M. Escudier de notables améliorations dans son quartier.

Très actif et très laborieux, M. Paul Escudier a conquis dans son quartier une popularité de bon aloi sur le terrain municipal. Au Conseil, on peut dire qu'il ne possède que des amis. Appartenant à la fraction des républicains libéraux, il s'est adonné tout entier à l'étude des intérêts municipaux et la sûreté de ses relations, l'aménité de son caractère, la rectitude de son jugement lui ont concilié l'estime et la sympathie de ses collègues de toutes nuances.

Comme ami des sports, M. Paul Escudier a donné à la cause de l'éducation physique les gages les plus précieux. Il fut l'un des promoteurs du Grand Prix Cycliste. C'est beaucoup, grâce à lui, que le Racing-Club de France put obtenir d'abord la concession de son terrain du Bois de Boulogne, puis la subvention qui le couvre des frais de location. M. Paul Escudier est rapporteur au Conseil général de tous les prix et subventions accordés aux diverses sociétés d'exercices physiques. Membre de la Commission supérieure de l'Education physique, au Ministère de l'Instruction publique, il a été appelé par le suffrage de ses collègues à la première vice-présidence de la sous-commission des sports libres.

On peut être certain qu'il apportera à la présidence de l'U. S. F. S. A. l'activité, la compétence et l'esprit d'initiative qu'il a su montrer dans toutes les fonctions qui lui ont été confiées jusqu'à ce jour.

Quelques simples mots touchant l'U. S. F. S. A.

— Qu'est-ce que l'Union des Sociétés Françaises de Sports athlétiques, autrement dit l'U. S. F. S. A., me demandait un jour quelqu'un qui a la noble ambition de s'instruire *de omni re scibili et quibusdam aliis*?

— Une force, lui répondis-je.

— Pourquoi une force?

— Parce qu'elle a été fondée sur un principe vrai et sain : l'amateurisme.

— Qu'est-ce que l'amateurisme?

— D'abord un mot que l'Académie française n'a pas encore admis dans son dictionnaire, mais qu'elle y placera le jour où on lui fera comprendre que ce vocable est un symbole dont la jeunesse française, honnêtement éduquée, a fait sa devise. Quant à sa signification, elle s'explique d'elle-même : l'amateurisme est le contraire du professionnalisme. Ceux qui pratiquent le premier sont des amateurs aimant le sport pour lui-même et n'en tirant aucun bénéfice; ceux qui pratiquent le second sont des professionnels qui ont avili le sport en en faisant un objet de commerce : ils en vivent, quand ils n'en meurent pas. Choisissant un exemple en dehors de la sphère où se meut l'U. S. F. S. A., volontiers j'assimilerai les premiers

LES AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER se distinguent par leur SILENCE ABSOLU ABSENCE DE TRÉPIDATINO Fabrication supérieure

à des gymnastes, les second à des acrobates. N'est-ce pas faire de l'acrobatie que de rester 24 heures et même 72 heures à tourner en rond sur une bicyclette en vue de gagner un prix en espèces ? A Dieu ne plaise que je veuille me lancer dans une charge à fond contre le professionnalisme ! Je ne le connais pas et ne veux pas le connaître. Mais, qu'il me soit permis de vous déclarer que, au point de vue purement sportif, le seul qui intéresse l'Union, les professionnels ne servent à rien : ils ne sont que des machines à réclame pour le compte des fabricants de bicyclettes, jusqu'au jour où moulus, avachis, recroquevillés avant l'âge, incapables d'exercer aucun autre métier, il ne leur reste plus que la ressource de réclamer une place à l'hospice des Incurables.

L'amateurisme, lui, poursuit un noble but : éduquer la jeunesse par la pratique constante, mais mesurée, des exercices physiques, de façon, en fortifiant la machine humaine, à faire des esprits robustes dans des corps robustes. L'amélioration physique et morale de la race, tel est l'idéal vers lequel tend l'amateurisme si bien représenté en France par l'U. S. F. S. A. et, dans tous les pays qui nous environnent, sans oublier les Etats-Unis d'Amérique, par de puissantes Fédérations fondées sur le même principe Or ce principe est un ; la définition de l'amateur est presque identique dans toutes les Fédérations ; des traités les unissent entre elles, de sorte que celui qui est reconnu amateur en France par l'U. S. F. S. A., l'est également en Angleterre, en Belgique, en Danemark, même à New-York et au Canada, sur la simple attestation que nous lui avons accordé cette qualité. Et voilà pourquoi, mon cher interlocuteur, l'Union des Sociétés Françaises de Sports athlétiques est une force dont la puissance est universellement reconnue.

— Pardon, me dit-il, je commence à comprendre, mais j'ai entendu dire que les règlements de l'Union étaient très sévères, presque draconiens.

— Je ne sais pas comment Dracon ,qui condamnait à mort les Athéniens pour le moindre délit, les aurait jugés ; mais il en est de nos règlements comme des lois ; il faut leur obéir : qui tente de s'y soustraire s'expose à être disqualifié. La puissance d'une institution ne réside-t-elle pas dans la stricte observation, par ceux qui lui appartiennent, des statuts et règlements qu'elle leur a imposés et qu'ils ont librement acceptés en lui apportant leur adhésion ? N'est-ce pas la discipline qui fait la force des armées ? Eh ! bien, l'Union qui est d'abord une grande famille, est en même temps une sorte de régiment, dans lequel tout le monde, chefs et soldats, doit s'incliner devant les prescriptions de l'acte social, sous peine de trahir la grande cause qu'elle sert : celle de l'éducation nationale. La sévérité dans l'application de ses règlements, que quelques-uns lui reprochent, est sa seule raison d'être et l'unique sauvegarde de son existence. Quelle confiance inspirerait-elle aux fédérations étrangères, si elle souffrait que des accrocs fussent donnés aux salutaires règles qu'elle a juré de respecter ; si sa définition de l'amateur n'était qu'une sorte de paravant derrière lequel se commettraient, avec son consentement, tacite ou non, de flagrantes violations au pacte international qu'elle a signé ? Infailliblement elle serait disqualifiée. La belle avance ! Alors pour ses adeptes plus de régates à Henlay, plus d'accès aux championnats du monde, plus de matches internationaux de football ! Il ne resterait plus aux dirigeants de l'Union qu'à lui creuser une tombe et à lui élever un mausolée avec cette épitaphe : « Ci-gît l'enfant-martyr qu'ont tué ses pères ! »

— Je comprends de mieux en mieux, s'écria mon interlocuteur, visiblement impressionné par mes révélations ; mais j'ai encore un éclaircissement à vous demander. Vous m'avez parlé des professionnels, puis des amateurs ; mais n'existe-t-il pas, en vélocipédie particulièrement, une catégorie de gens qui, ne courant jamais pour des prix en espèces, peuvent être considérés, quoique n'appartenant pas à votre Union, comme de véritables amateurs ?

— Qui ne sont ni chair, ni poisson... ? N'allez pas plus loin, lui dis-je, en l'interrompant de la façon la plus discourtoise ; vous voulez parler sans doute des *non-professionnels* ? Ce vocable nouveau que Loyola n'aurait pas désavoué, l'Union le connaît. Quant à connaître ceux à qui on l'applique, c'est autre chose. On est professionnel ou on est amateur ; ces deux mots sont d'une clarté parfaite, exempte de toute ambiguité. Mais *non-professionnel*, qu'est-ce que c'est ? Ni chair, ni poisson, je vous l'ai déjà dit. Et puis, franchement, ne trouvez-vous pas que de cette expression négative s'exhale comme un vague parfum de jésuitisme qui empoisonne l'air ? Or, M. Charles Dupuy, président du conseil des ministres, a dit un jour à la tribune de la Chambre cette parole mémorable : « La crainte du jésuite est le commencement de la sagesse. » Excellent précepte dont l'Union entend ne se départir jamais.

Et nous nous quittâmes sur ce dernier mot, en nous promettant d'écrire, lui à la N. C. U., moi à l'I. C. A., pour savoir si le *non-professionnalisme* existe en Angleterre. Mon sentiment est que nos amis d'outre-Manche nous répondront en modifiant quelque peu le refrain du chansonnier :

Qu'ils ne l'ont pas (*bis*) dans l'Angleterre.

E. CALLOT, *trésorier de l'U. S. F. S. A.*

HIPPISME

ÉQUIPAGE DES DRAGS DE LYON

Drag du dimanche, 5 Février.

Par suite de l'incertitude du temps, l'équipage des Drags n'a pas chassé dimanche dernier.

Dimanche 12 Février, rendez-vous à Vaulx-en-Velin, à 2 heures. — Retour à Jonage.

Un concours de chevaux de selle.

La Société équestre de l'Etrier, dont M. le comte Maurice de Cossé-Brissac est président, vient de décider la création de concours pour chevaux de selle.

Ces concours comprennent trois divisions :

La première pour chevaux montés par des gentlemen et par des officiers. Messieurs les officiers ne devront présenter que des chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée. Les chevaux devront appartenir, *bona fide*, à des personnes qui n'en font pas le commerce.

La deuxième division est pour chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée, montés par des officiers en tenue.

La troisième division, pour chevaux présentés par les professionnels et les marchands. Cette division comporte les chevaux montés par des dames.

Les épreuves comprennent une reprise de manège et le saut de la barre à 60 centimètres.

Un prix spécial de haute école est affecté à chacune des catégories suivantes : 1° officiers et gentlemen ; 2° professionnels,

La tenue civile est la suivante : chapeau haut de forme, jaquette noire, pantalon ou bottes vernies.

Les prix consistent en objets d'art, médailles et flots — il sera délivré un diplôme pour les chevaux primés.

En même temps que le modèle, les allures et la conformation du cheval, son parfait dressage sont le principal but du concours.

L'entrée du concours est gratuite et par invitation.

Le jury est composé des membres d'honneur et des membres du comité de la Société.

Les membres de l'Etrier se sont interdit de monter et de présenter des chevaux.

Le premier concours aura lieu le lundi 20 mars, à une heure et demie, dans le manège du Tattersall, 24, rue Beaujon.

Les inscriptions seront closes le 18 mars, à six heures du soir. Pour les engagements s'adresser à M. A. Coche, secrétaire de la Société, 48, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Courses de Nice 1899.

La piste de l'hippodrome du Var, à Nice, sera ouverte à l'entraînement à partir du 10 février. Les autorisations devront être retirées au secrétariat 1, rue Halévy, Nice.

Clôture des engagements les 18 et 20 février. — Un seul Bulletin Officiel (12, rue de l'Arcade, Paris) paraîtra avant la clôture des engagements. Les papiers pour l'inscription des chevaux étrangers devront donc y être adressés, le 14 février, dernière limite. Bien entendu les chevaux qui ont été inscrits les années précédentes sont exempts de cette formalité.

Courses Internationales, ouvertes à tous chevaux d'origine française et étrangère. Ces courses vont prendre une plus grande importance encore par la suppression presque totale, à Paris, de ces sortes d'épreuves.

Indemnités de déplacements. Prix importants, handicap et prix de consolation.

Chevaux français. — Cinq épreuves, par records, par vitesse, handicaps et prix de consolation. Indemnité de déplacement.

Courses d'amateurs. — Courses ouvertes à tous chevaux. L'inscription au Bulletin Officiel n'est pas nécessaire pour ces épreuves. Les trois premières épreuves réservées aux propriétaires habitants des départements désignés ; les trois dernières épreuves ouvertes à tous chevaux.

Epreuves par vitesse, par sommes gagnées, par prix de réclamation, handicap et consolation.

Nous engageons vivement tous les propriétaires de chevaux à venir assister à ce meeting le plus important de France.

Pour tous les engagements s'adresser à M. Aubier, secrétaire général, 1, rue Halévy, Nice.

LE CODE DES STEEPLE-CHASES

Le Comité de la Société des Steeple-Chases de France vient d'apporter à son code quelques modifications et additions utiles et intéressantes.

Ces modifications portent particulièrement sur les articles qui visent la qualification des chevaux, les associations, l'importation et la désignation des chevaux étrangers, les réclamations des chevaux, leur paiement et leur livraison, enfin le règlement des montes de jockeys.

Nous nous contenterons de signaler, en les soulignant, les passages modifiés ou ajoutés dans les différents articles du code sans les reproduire en entier, nos lecteurs les connaissant sans doute.

ART. 4. — Toute course dont le gagnant reçoit un prix formé, soit par une donation spéciale ou par un objet d'art, quelle qu'en soit la valeur, soit par les entrées payées par les propriétaires des chevaux engagés, soit par ces moyens réunis, est une course publique.

Un pari particulier entre deux propriétaires n'est pas une course publique ; mais s'il y a plus de deux propriétaires ayant engagé des chevaux, la course est considérée comme publique et le gagnant comme le gagnant d'un prix.

L'ancien article 4 stipulait que les courses dotées d'un prix inférieur à 500 fr. n'étaient pas considérées comme courses publiques.

ART. 7. — Pour qu'un cheval soit qualifié dans une course, il faut qu'il réunisse les conditions exigées pour cette course, au moment de la clôture des engagements sauf prescriptions contraires stipulées dans les conditions mêmes de la course.

Si, par la suite, un cheval qui était qualifié au moment de la clôture des engagements ne réunissait plus, au moment de la course, les conditions exigées par le programme, l'engagement de ce cheval serait nul.

Cet article remplacera l'article 23 supprimé.

L'article 10 qui vise les associations et exigeait des conditions numérotées jusqu'à 5° a été réduit et simplifié. La peine de l'amende de 2 à 5,000 fr. appliquée aux associés fraudeurs paraît une heureuse innovation.

ASSOCIATIONS

ART. 10. — Les chevaux de l'association courront sous le nom et et les couleurs de l'associé dirigeant.

Toute modification ou fin d'association devra être notifiée au Secrétariat pour être inscrite sur le registre et publiée au *Bulletin officiel*.

Toute objection contre la qualification d'un cheval, en raison des dispositions qui précèdent, doit être faite, à peine de nullité, avant la course et pourra donner lieu contre les associés, si elle est reconnue fondée, à l'application d'une amende allant de 2,000 à 5,000 fr.

Dans l'article 21, qui vise la vente et la réclamation, le paragraphe suivant a été ajouté :

Quand le propriétaire d'un cheval réclamé cède à l'acquéreur tout ou partie des engagements de ce cheval, une déclaration écrite et signée des deux parties est nécessaire comme dans le cas d'une vente à l'amiable.

Dans l'article 24 (entrées et forfaits), les mots suivants ont été ajoutés : *Aucun prélèvement ne peut être opéré sur les entrées avant que le gagnant ait retiré la somme.*

L'article 27 (engagements et forfaits a subi l'addition suivante :

Aucun cheval ne peut non plus courir, tant que toutes les sommes dues par son propriétaire pour rentrées ou forfaits n'ont pas été payées.

L'article 49 (prix à réclamer et à vendre) a été fort adroitement complété et fixe maintenant les conditions de réclamation des chevaux en cas de dead-heat. Il règle également la valabilité de la réclamation en cas de non paiement,

En cas de prix partagé, le propriétaire a toujours droit à la somme pour laquelle il a mis son cheval à vendre, augmentée de la valeur intégrale du prix qu'il aurait touché s'il avait gagné seul. Le surplus, quel qu'il soit, reste acquis au fonds de course.

Le paiement du cheval doit être fait ou garanti à la satisfaction des Commissaires, le jour même de la réunion, aussitôt l'achat, ou au plus tard immédiatement après la dernière course, faute de quoi la réclamation est considérée comme non avenue, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

L'article 50 (paiement des chevaux) a été augmenté du paragraphe suivant :

Le cheval réclamé n'est livré qu'après avoir été payé ; le payement doit être fait ou garanti à la satisfaction des Commissaires, le jour même de la réunion, aussitôt l'achat, ou au plus tard immédiatement après la dernière course. Passé ce délai, on ne peut plus exiger qu'il soit livré. Cependant le propriétaire peut obliger celui qui l'a réclamé à le prendre et à le payer.

Enfin, à l'article 65 (disqualification des chevaux) ont été apporté les modifications suivantes :

Pourront être également disqualifiés par application des paragraphes précédents, tous les chevaux notoirement connus comme entraînés par un entraîneur disqualifié.

Si l'on ajoute à l'article 73 (nouveau), qui oblige les propriétaires à s'acquitter de leurs dettes envers les jockeys, on connaîtra toutes les nouvelles modifications au code du Comité de la rue de Castiglione, et il faut reconnaître que ces modifications utiles, complètent fort heureusement un code très bien compris.

Le capitaine H. Choppin, dont nous avons reproduit la si intéressante étude sur les courses militaires, vient de publier un nouvel ouvrage que nous recommandons vivement à nos lecteurs.

Les Hussards — Les Vieux Régiments (1692-1792). — Illustrations de M. de Fonrémis. Magnifique volume in-4 de 432 pages, avec 12 planches d'uniformes coloriées au patron, 1 planche d'étendards en chromo, 16 illustrations en couleurs et nombreuses illustrations en noir dans le texte.

Prix : Broché, avec couverture illustrée..... 50 fr.
Relié en toile gaufrée, plaques spéciales, or, argent et couleurs, tête dorée..... 55 fr.

Librairie Berger-Levrault et Cie, Paris, rue des Beaux-Arts ; Nancy, 58, rue des Glacis.

CHASSE CHIENS

Field-Trials du Sporting Spaniel-Club.

Comme suite aux quelques notes que nous avons publiées sur ces premiers field-trials de petits épagneuls de chasse à tir, nous croyons intéressant de donner *in extenso* le compte rendu de ces épreuves fourni par M. W. Arkwright dans la « Kennel Gazette » de janvier 1899.

Le tirage au sort pour les épreuves pratiques organisées par le Sporting Spaniel-Club a eu lieu, comme cela était annoncé, à l'Angel Hotel Chesterfield, le lundi 2 janvier. Pour un premier essai, il y avait le magnifique nombre de quatorze entrées pour les deux épreuves et une nombreuse assistance d'enthousiastes sportsmen, sans compter un paquet de lettres sympathiques à notre tentative, venues de toutes parts du Royaume-Uni, aussi bien de membres du Club que d'étrangers.

Le secrétaire nous annonce que le Club compte déjà plus de soixante membres et toute l'assistance témoigne sa confiance dans le succès du lendemain, pourvu que le temps se montre seulement passable.

La violente tempête de neige de la matinée suivie d'un vent désagréable donne de l'occupation aux grincheux, mais bien que la tempête eût forcément rendu le gibier moins abondant le « commis-au-temps » se montre, somme toute, un sportsman car il favorise notre réunion de deux belles journées. Le premier jour il y avait de la gelée blanche et le terrain était par suite mauvais pour les chiens, mais le deuxième, plus chaud, très favorable.

Nous avons commencé les épreuves vers 10 heures du matin, dans le parc de Sutton, et avons consacré la journée entière à donner à chaque chien un essai d'au moins un quart d'heure. M. E. Bishop jugeait avec moi, il servait aussi les chiens au fusil. A tous les chiens primés ou ayant obtenu un certificat de mérite, nous avons fait subir dans les deux jours quatre épreuves, outre celles du rapport, c'est-à-dire qu'ils ont dû travailler en terrain découvert, à la haie, dans les broussailles et dans de jeunes plants d'arbres.

N° 1. — *Burton Duchess*, chienne (*field spaniel*) blanche et marron, à M. Hearnshaw. En terrain découvert, elle se montre lente et sans méthode de quête. Elle fait partir nombre de lapins en marchant dessus, mais sans les trouver avec son nez.

N° 2. — *Beechgrove Twink*, chien blanc et orange (*clumber*), à M. W. Smith. Ce chien fait preuve de bon nez en terrain découvert, rapportant correctement poil et plume, mais s'emportant aux coups de fusil. Il a du style et divise bien son terrain. Son travail à la haie est très bon et il se comporte bien dans les broussailles et dans les jeunes plants. Il obtient un certificat. C'est un bon spaniel, mais il n'est pas de premier ordre.

N° 3. — *Beechgrove Try*, chienne (puppy) blanche et orange (*clumber*), à M. W. Smith (certificat de mérite dans l'épreuve pour chiens de tout age, deuxième prix dans le concours des puppies). Cette chienne a un style séduisant en terrain découvert et croise bien, quoique manquant un peu d'expérience. Elle travaille bien à la haie, très bien dans les broussailles, mais dans les petits couverts les tentations sont trop fortes pour elle et elle sort de la main. Elle rapporte bien et fait preuve d'un grand nez.

N° 4. *Corry one*, chienne marron (*Sussex*), à M. Cockburn (3e prix, concours pour chiens de tout âge). En terrain découvert elle poursuit un peu un faisan ; mais elle excelle dans son style, son habileté à trouver le gibier, rapporte très bien et nez très bon. Pas très bonne à la haie, mais de premier ordre dans les fourrés et bonne dans les jeunes plants. Elle a des qualités naturelles de première classe, mais a besoin d'un dressage plus soigné.

N° 5. — *Hoar Cross Shotly*, chien marron à M. Watts. En terrain découvert, il est bon et ne s'emballe pas, rapporte très bien, mais manque de style. Excellent à la haie, il est très bon dans les broussailles et bon seulement dans les jeunes plants. C'est avec aisance qu'il a gagné le second prix pour chiens de tout âge.

N° 6. — *Lord Dunnohoo*, à M. Gray, *field spaniel* noir. En terrain découvert, il trouve un faisan, mais ne le rapporte pas. Il ne bat pas son terrain méthodiquement et n'a pas de rappel. Il poursuit aussi le gibier.

N° 7. — *Orinda*, chienne *field spaniel* noire à M. Gray. Elle a un très joli style en terrain nu, mais passe deux faisans et un lapin qu'elle devait trouver. Elle poursuit aussi un peu le gibier. Elle divise bien son terrain et nous la réservons pour une nouvelle épreuve pour le deuxième jour, mais son propriétaire pense qu'il ne vaut guère la peine de rester, la chienne ne rapportant pas.

N° 8. — *Stylish Pride*, chienne puppy *cocker*, marron et blanc, à M. Sharp) 1er prix, concours pour chiens de tout âge et 1er prix concours des puppies

Cette chienne est excellente en terrain découvert, battan merveilleusement son terrain et d'une obéissance parfaite. Elle a un très bon nez, mais ne rapporte pas tout à fait assez vite. Elle est très bonne à la haie, bien qu'un peu vite. Excellente au fourré et dans les jeunes plants, elle quête magistralement, bien que s'attardant un peu trop sur les vieilles pistes. Dans son ensemble, c'est le puppy le mieux dressé que j'aie jamais vu et si je la critique, ce n'est que parce que je me place au point de vue de la perfection absolue.

N° 9. — *Ashbroack Don*, *cocker* mâle, marron et blanc, à M. Luxmoore. En terrain découvert, ce chien, qui a très bonne apparence, m'a désappointé : il ne bat pas bien son terrain, passe plusieurs lapins, et poursuit le gibier. Je suis certain que ce chien n'était pas dans un de ses bons jours.

N° 10. — *Compton Roger*, chien (puppy) *field spaniel* marron et blanc à M. Warwich (3e prix, concours des puppies). Il ne s'emballe pas en terrain découvert mais manque de brillant. Il n'a pas bon nez, mais rapporte bien ; il l'a démontré d'une façon constante à la haie, au fourré et dans les jeunes plants.

(*L'Acclimatation.*) (*A suivre.*) E. THIOLLIER.

Echos et Nouvelles

Société Canine du Sud-Est

Nouveaux membres reçus à la dernière réunion du Comité qui a eu lieu le 1er février :

Membre fondateur : M. F. Guilet, banquier, à Condé-sur-Noireau (Calvados), vice-président du Pointer-Club français présenté par MM. V. Avet et Lamaignère.

Membres souscripteurs : M. F. Rocher, à la Côte St-André (Isère), présenté par MM. Brunet-Lecomte et V. Avet ; M. Nouvellet, château de Vernanges près St-André-de-Corcy (Ain), présenté par MM. R. Chossat de Montburon et V. Avet.

Nous apprenons avec un vif regret que, par suite d'un deuil récent et pour cessation de chasse, M. Etienne Coste, à Lacanche (Côte-d'Or) met en vente son équipage de griffons vendéens-nivernais. Tous les chiens mis en vente sont de pure et haute origine, ils sont irréprochables et parfaits en chasse.

A toi Marius ! — Je demandais un jour à un ami, grand chasseur d'étourneaux et qui pratique ce sport en grand avec des filets, des appelants, tout un outillage, je lui demandais : Eh bien ! et ces étourneaux, avez-vous réussi un peu ? Y en a-t-il cette année ?

— S'il y en a ? Il y en a des... des...

Il cherchait un mot, un chiffre. Et il finit par s'écrier avec rage, en faisant grincer les *r* du mot :

— Il y en a des trillards !

— Des trillards ! — Il est superbe ce mot.

TIR AUX PIGEONS

Le Grand Prix de Monaco.

DÉTAILS RÉTROSPECTIFS.

Actuellement plus que jamais le « shooting » est en honneur et ses adeptes augmentent de jour en jour. Pour s'en convaincre on n'a qu'à voir l'importance et le nombre des prix que les différentes sociétés des stations thermales et de la Côte d'Azur distribuent chaque année. La somme totale de ces prix, entre Monte-Carlo, Spa, Ostende, Dinant, etc,, atteint bien près de 500,000 francs,

Monte-Carlo a été une des premières villes à donner des prix importants et le « Grand Prix du Casino » (20,000 fr. et un objet d'art de 5,000 fr. environ) est certainement un des *great events* de la saison de tir.

Les vainqueurs de ce prix, dont les noms sont écrits en lettres d'or sur des plaques de marbre à l'intérieur du Stand, ont été depuis 28 ans qu'il existe :

MM. G. L. Lorillard, Amérique (1872); J. Jee, Angleterre (1873); Sir W. Cal. Bart, Angleterre (1874); Capitaine Aubrey, L. Patton, Angleterre (1875); capitaine Aubrey, L. Patton, Angleterre (1876); W. Arundell Yeo, Angleterre (1877); H. Cholmondeley-Penel, Angleterre (1878); E. R. G. Hopwood, Angleterre (1879); comte Michel Esterhazy, Hongrie (1880); Godefroy Camauer, Belgique (1881); comte de St-Quentin France (1882); J. Roberts, Angleterre (1883); comte de Caserta, Italie (1884); L. de Dorlodot, Belgique (1885); Guidicini, Italie (1886); comte Galina, Italie (1887); Seaton, Angleterre (1888); V. Dicks, Angleterre (1889); Guidicini, Italie (1890); comte L. Gazoli, Italie (1891); comte Trauttmandorff, Autriche, (1892); Giudicini, Italie (1893); comte Casimir Zichy, Autriche (1894); Benvenuti, Italie (1895); Henri Journu, France (1896); G. Grassalli, Italie (1897); Curling, Angleterre (1898).

Cette année le grand prix du Casino dont nous avons déjà donné les résultats a été disputé comme suit:

Lundi 23 et mardi 24 janvier, par cent vingt quatre tireurs, dont 52 italiens, 37 anglais, 19 français, 5 belges, 4 allemands, 2 indiens, 1 russe, 1 américain, 1 hongrois, 1 espagnol et 4 suisses. Les stewards étaient : MM. Lord Saville, baron de Boissieu, comte du Taillis, L. Thoine, Pacard, comte Salina.

Après une lutte des plus vives, il ne restait plus, le second jour, au onzième oiseau que M. Moncorgé n'ayant pas de zéro; enfin au 12e et dernier tour, le champion francais ayant tué ses douze pigeons, a été proclamé vainqueur. M. Moncorgé avait un long passé de succès, notamment en 1895, il est arrivé second dans le même prix où il vient d'être lauréat.

Les résultats du grand prix du Casino en 1899 ont été particulièrement glorieux pour la France car ce sont deux Français, MM. Journu, Drevon, qui ont partagé les autres places avec M. Maino, Italien.

En plus des 20,440 fr. que M. Moncorgé a touchés, il gagne un superbe surtout de table signé Maignan, dont le sujet est : *Lendemain d'une victoire à l'Alhambra.*

Tir aux Pigeons de Monte-Carlo

Le prix du Grand Hôtel, offert par MM. Noël et Pattard, a été partagé entre MM. le comte Damkelman et le baron Van Heckeren 8/8. M. Pédro 7/8 troisième.

Le prix des Hortensias, auquel cinquante-cinq tireurs ont pris part, a été gagné par M. Mace, 14/14; MM. Riva et Roberts partagent les deuxième et troisième places, tuant 13/14.

Soixante-treize tireurs ont pris part au **prix des Dahlias** qui a été gagné par M. le comte Damkelman 9/9; M. Erskine 9/10, deuxième; M. Watson 15/17, troisième.

Le prix des Hortensias Bleus a réuni 45 tireurs. Les deux premières places sont partagees entre MM. Arplen et Lonhienne 8/8, M. le baron Heckeren 11/12 troisième.

Cinquante et un tireurs ont pris part au **prix offert par l'Hôtel Métropole,** M. L. Luro a été premier tuant 10/10; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Chase et Barker jeune 9/10.

L'autre poule a été gagnée par M. Wsevolojskoy.

Programme des concours internationaux

(3e PARTIE)

Mercredi 15 février. — Prix des Violettes, 500 fr., id. — 1 pigeon à 26 mètres.

Vendredi 17 février. — Prix des Coquelicots (handicap) 500 fr., id.

Lundi 20 février. — Prix des Giroflées, 500 fr., id.

Mercredi 22 février. — Prix des Résédas (handicap), 500 fr., id. — 1 pigeon.

Vendredi 24 février. — Prix de Février (handicap), 500 fr., id.

Lundi 27 février. — Prix de Beaulieu, 500 fr. — 1 pigeon à 26 mètres 1/2.

Tir aux Pigeons de Lyon

C'est dimanche dernier, 5 février, que la Société de Tir aux pigeons, de Lyon, a recommencé ses concours annuels. Voici les résultats de cette première journée.

La **Poule d'essai** a été partagée entre MM. Darnat et comte de St-Séverin :

Dans le prix M. Hudelet est arrivé premier (5/5); M. Darnat, 2e (4/5); 3es ex-œquo : MM. Gazagne Joseph et Damour 4/6.

La poule au doublé a été partagée au 3e tour seulement par MM. Bernus et Gazagne.

Dimanche, 12 février, de 10 h. à midi, tir d'exercice ouvert à tous les amateurs. Le soir à 1 h. poule d'essai; à deux heures prix de deux cents francs, en 5 pigeons à 26 mètres. Entrée 25 francs.

The PULLER.

TIR

Nous avions commenté, ici même, en les traduisant, les articles consacrés, par *Il Tiratore Italiano,* au 3e match international et à l'avenir du tir en Italie.

Notre confrère commente, à son tour, dans son dernier numéro, les observations que nous avait inspirées son opinion sur ces deux questions. Nous publions aujourd'hui ses réponses, persuadés que de ces échanges de vue peut naître la solution cherchée. De la discussion, on le sait, jaillit la lumière.

Voici les deux articles du *Tiratore Italiano.*

Pour l'avenir du tir à la cible

Le *Lyon-Sport* reproduit notre article du 1er janvier dans lequel nous donnions notre opinion sur les mesures à prendre pour faire refleurir l'institution du tir à la cible en Italie. Notre confrère en approuve absolument tous les principes qui correspondent aux desiderata des tireurs français pour leur Tir National. Il en excepte cependant les paragraphes 8 et 9 relatifs à l'ingérence militaire et aux indemnités à accorder aux instructeurs et aux directeurs de tir, disant qu'en France on trouverait facilement des instructeurs prêts à donner gratuitement leur concours.

Que notre estimable confrère nous permette de lui faire observer qu'en Italie aussi les instructeurs prêtent, depuis longues années, leur concours désintéressé par dévouement à

la cause du tir, mais nous répétons qu'il n'est ni juste, ni équitable d'exiger d'eux, *ab æterno*, une pareille abnégation et que si l'on veut discipliner l'institution du tir, il faut qu'à des devoirs aussi importants correspondent des compensations équivalentes.

Nous remercions, du reste, notre aimable confrère de sa bienveillance à notre égard et nous sommes heureux de nous trouver d'accord avec lui sur les points essentiels de cette question.

Pour le 3e match international.

Toute la presse technique qui s'occupe, en Europe, de tir à la cible, reproduit tout ce qui, dans le rapport de M. Lévi, a été publié au sujet de la cible à adopter dans les matches internationaux et la *Schweizische Schutzenzeitung* aussi bien que le *Carabinier-Gymnaste*, le *Tir National*, le *Lyon-Sport* et d'autres périodiques, déclarent ne pas partager les idées du *Tiratore Italiano* à cet égard.

Nous prions nos distingués confrères transalpins de vouloir bien mettre les choses au point. Tout ce qui, dans ces colonnes, a été reproduit du rapport du baron Georges-Henri Lévi est une appréciation personnelle à l'auteur même du dit rapport.

Le baron Lévi proposait une cible avec un carton de 40 centimètre valant un point, avec un cercle de 28 à 32 centimètres valant deux points.

Nos confrères s'efforcent de démontrer que la proposition Lévi n'est pas acceptable; les coups en dehors des 40 centimètres, au lieu de compter de 1 à 6, vaudraient 0, alors qu'il n'y a aucune raison scientifique pour donner à un carton une dimension de 28 ou 32 plutôt qu'une autre. Ils approuvent d'ailleurs la décision prise pour le 3e match international.

Nous pourrions donner raison à nos confrères, si la cible d'un mètre, divisée de 1 à 10, était une cible parfaite. Mais, dans toutes les cibles, quelle que soit leur subdivision, cette subdivision est arbitraire (*empirique*).

A notre avis, la cible rationnelle consiste en un grand carton pouvant contenir presque tous les coups d'un tireur. Sur ce grand carton devrait être marqué un point de mire quelconque aussi visible que possible.

Après un certain nombre de coups, on devrait mesurer la rose du tir et cette rose donnerait l'habileté réelle du tireur, parce qu'on éliminerait ainsi les défauts de déplacement de l'arme, de la lumière, etc., etc.

En attendant que le progrès du temps nous donne la cible, selon nous, idéale, nous ne pouvons qu'approuver la proposition du *Carabinier-Gymnaste* demandant que l'on donne le point 0 à un carton central d'un diamètre de 16 à 20 centimètres, correspondant à la rose de tir d'une arme de précision et que l'on numérote toutes les zones circulaires jusqu'à un mètre et plus de diamètre de un et au-dessus, de centimètre en centimètre.

Nos confrères le voient: nous pensons, comme eux, que la cible de un mètre divisée de 1 à 10 est encore la cible la moins mauvaise que l'on puisse adopter.

Les Cartouches gratuites

Voilà une question qui a servi de cible à presque tous les rédacteurs de la rubrique Tir du *Lyon-Sport*. Prose, vers, on a utilisé tous les projectiles. Pourquoi faut-il qu'un profane soit obligé de dire à ces remarquables tireurs que tous ont mis *à côté* ?

A quoi bon, en effet, parler de l'*emploi prévu* des cartouches modèle 1874? Ne sait-on pas quel est leur emploi *imprévu* dans l'armée active? Ce n'est certes pas à tirer, mais bien à charger... les cartouchières. Bien malin, d'ailleurs, celui qui voudrait les employer avec le Lebel.

Nous attendons un démenti du ministre de la guerre... ou de son collègue de la marine. R.

CHOCOLAT CÉRÉALE, le seul n'échauffant pas, 25, rue Grenette

COMMUNICATIONS

Société de Tir de Lyon. — *Résultats du Concours public du dimanche 5 février*, à 300 mètres (série) :

1. Guerry, 41 points; 2. Hugon, 41; 3. Widmer, de Montluel, 40; 4. Gelpi, 39; 5. Andrieux, 39; 6. Fleury, 38; 7. Jeandet, 38; 8. Magnard, 37; 9. P. Serres, 37; 10. Bellegy, 37; 11. Laporte, 37; 12. Duret, 36; 13. Grand, 36; 14. Lecourt, de St-Bernard, 36; 15. Aymard, 35; 16. Sabot, 35; 17. Commandant Margot, 34; 18. Hegetschweiler, 31; 19. Hess, 29; 20. Duc, 28.

Ecole de Tir. — Dimanche, 12 février, de 8 heures du matin à la nuit, dernière séance d'inscriptions et de premier exercice.

Le même jour, première séance du deuxième exercice au fusil Lebel, tir réduit à 25 mètres.

Les exercices de tir des Sociétés de gymnastique, ainsi que le tir aux cartons réservé aux sociétaires, auront lieu dans les conditions habituelles.

La PREVOYANCE-ACCIDENTS, 10, quai de Retz, Lyon assure les CHASSEURS contre tous accidents.

Bal Militaire du 4 février.

Le septième bal militaire a marqué une étape de plus dans la voie du succès. Les salons de l'hôtel de ville se sont remplis, le 4 au soir d'une foule chamarrée où l'on pouvait reconnaître tout ce qui porte un nom à Lyon.

Les danses se sont succédées dans les divers salons simultanément, interrompues seulement dans l'un d'eux par un concert très apprécié.

Reconnu les principales personnalités du monde militaire et, notamment : le général et Mme Zédé; les généraux Peloux, Petit, Faure-Biguet, de Boysson, Lesne, Parizot; l'intendant Lanes, le colonel et Mme Mas-Latrie, les colonels Massiet du Biest, Anglade, Bousson.

Etaient également présents : M. Compayré, recteur; Mme et M. Coste-Labaume, M. Moras, procureur général; M. Just, M. Genevey, vice-président du Tribunal; Mme et M. Clédat, M. Fontaine, de la Faculté des Lettres; M. Gourju, avocat, conseiller municipal; M. Oberkampf, M. de Lanessan, député; Mme et M. Tessandier, M. Roullet, M. Lignon, président du Tribunal de commerce; M. Cazeneuve, Mme et M. Ribet de Monthieux, Mme et M. Jacquemin, Mme et Mlle Charton, Mme J. Martin, M. Dunssy, Mme et M. Blanc, M. Compayré fils; Mme et M. Lefranc, M. Mollard, Mme et Mlles Martin; Mme Blanchet, Mme Jambon, etc., etc.

Il convient de féliciter encore la commission du bal, et tout spécialement MM. les commandants Wulliam et Barthélemy qui la dirigeaient et qui ont su augmenter, cette année, l'attrait et le succès de notre plus belle fête de bienfaisance, en même temps que la recette au profit de l'œuvre des Petites Filles des Soldats. NAVAJA.

Bal des Etudiants.

La commission des fêtes de l'Association générale des Etudiants est heureuse d'annoncer que la souscription qu'elle a ouverte au bénéfice de l'œuvre du sanatorium des indigents tuberculeux d'Hauteville rencontre partout l'accueil le plus sympathique. Les professeurs de l'Université, les membres du corps médical, les plus hautes notabilités lyonnaises s'inscrivent sur les listes qui sont mises par les soins de l'A. à la disposition des personnes charitables Nul doute que, par l'effort combiné de toutes les bonnes volontés, le total des sommes recueillies n'atteigne un chiffre très élevé.

Sauver de la mort des malheureux que, seule, peut guérir la cure d'altitude, est une bonne œuvre; les Lyonnais le comprennent et y contribuent de tout leur pouvoir, au nom des indigents : merci !

Les souscriptions sont reçues au siège social de l'Association générale des étudiants, 9, place du Pont.

Pour la Commission des Fêtes :
F. MARRA, *président.*

AVIRON

Ne voulant pas être en retard de courtoisie avec notre confrère l'*Aviron* qui, dans son dernier numéro, nous a emprunté l'article de *Lugdunensis*, nous publions un résumé des articles parus sur l'amateurisme et signé *Chamarel*. Nous détachons également du dernier numéro de l'*Aviron* cet article intitulé « *Résumons* ».

« Quelques-uns ne paraissent pas avoir bien saisi l'ensemble du nouveau régime des prix. Il est certain que le jeu de ce système, développé en plusieurs articles espacés les uns des autres, demande à être condensé.

Résumons donc le but et le moyen.

Le but, c'est de ne pas circonscrire à un petit cercle de rameurs, toujours les mêmes, les régates; c'est d'engager un grand nombre de jeunes gens à prendre une part sérieuse à ces régates et, par conséquent, à ramer, non pas, comme on l'a dit, aux frais de la princesse, ce qui est irréalisable, mais avec le moins de frais possible.

Le moyen, c'est de jeter bas le système actuel qui consiste à donner au premier un gros prix, au second, la moitié du premier, au troisième, la moitié du précédent et aux autres, rien du tout, car ce système n'engage pas les concurrents à se déranger et enlève un grand élément de vie aux régates, dont plusieurs courses, souvent, se réduisent à des matches.

Le système de remplacement proposé consiste, n'est-ce-pas, à laisser chacun courir pour l'honneur de la place et à indemniser tous ceux qui ont participé à la réussite des régates par leur présence.

En décrétant certaines mesures préventives, on arrivera à obvier à tous les inconvénients.

1° La société organisatrice, fixant à l'avance le montant total des indemnités, ne sera pas entraînée au delà de ces ressources.

2° Un droit d'entrée ou, mieux, de garantie, assez élevé, empêchera les inscriptions fantaisistes et encombrantes.

On pourrait fort bien mettre 10 francs par rameur et par course, étant donné que cette garantie sera remboursable lorsque le parcours aura été régulièrement fait.

Je ne vois pas pour le moment, d'autres inconvénients à combattre.

Et, puisqu'il faut aller jusqu'au bout, puisqu'il faut mastiquer le plat de résistance du prochain congrès pour en faciliter l'absorption, voici un projet d'avant-programme en ce qui concerne les indemnités de parcours :

1° La Société affecte une somme de (1,500 francs) pour les indemnités de parcours.

2° L'indemnité kilométrique ne pourra pas être supérieure à 0,20 centimes.

3° Clôture des engagements (dix jours à l'avance); le lendemain le secrétaire avisera les concurrents de l'indémité qui leur revient; les forfaits seront reçus jusqu'au (trois jours avant les régates); dans ce cas, la moitié des droits de garantie sera remboursé et l'autre moitié sera versée à la caisse régionale.

4° Le droit de garantie sera intégralement remboursé aux concurrents qui auront effectué les parcours, normalement et régulièrement, ou impossibilité, mais avec cas de force majeure reconnu par l'arbitre ou le jury.

Ce paragraphe assurerait un plus grand attrait pour le public, qui verrait toutes les équipes aller jusqu'au but, alors que, bien souvent, elles s'arrêtent en chemin quelquefois pour une raison peu sérieuse.

Bien mieux, par « normalement » on pourrait peut-être entendre un délai (tant de secondes) après l'arrivée du premier. Voilà qui empêcherait l'inscription des *gafouilleux*, dont parle M. Giesse !

5° Toute infraction aux code, règlements, etc, entraînera la perte du droit au remboursement (pour tout ou partie); la fraction non rendue sera versée à la caisse régionale.

On comprendra aisément qu'un comité de régates ne doit pas tirer ressources des sociétés qu'il invite. C'est pour ces sociétés qu'il fait les régates et elles participeraient dans les frais d'organisation? C'est un comble! Le comité organisateur doit tirer ses ressources du public et des pouvoirs publics.

Après ce résumé qui comprend tout le système proposé, je ne reviendrai plus sur cette question avant le congrès. »

CHAMAREL.

Une Lettre

Paris, le 31 janvier 1899.

M. Marius Dubonnet, président de la Basse Seine, vient d'adresser la lettre suivante à M. Gondinet, président du Racing-Club de France.

Mon cher président,

Le Racing-Club vous doit beaucoup, ainsi que tous les sports. Votre expérience et votre dévouement vous ont permis de leur rendre de grands services, dont la jeunesse vous tient reconnaissance en vous renommant président du R. C.

Vous avez sagement compris que tous les sports sont solidaires et contribuent, chacun dans sa nature et sous une forme appropriée, à développer l'énergie chez nos jeunes gens.

C'est ainsi que vous ne séparez par les exercices à pied et les exercices en bateau : les uns et les autres ne sont-ils pas faits pour s'entendre et se compléter mutuellement ? En effet, de leur union naît un ensemble de force et d'endurance, qui est cela même que l'on demande si nettement à notre jeunesse.

Aussi votre impartialité éclairée me permet d'espérer que vous rendrez justice à tout ce que l'aviron peut donner. Entre tous les exercices, celui-là, mieux que tout autre, met un ensemble de forces en mouvement : les muscles des bras durcissent, prennent une résistance faite de souplesse et d'énergie ; la poitrine aspire largement, le torse se consolide et les jambes s'arcboutent vigoureusement. Tout le corps est intéressé à ce développement, et il n'est même pas jusqu'à un certain esprit de *discipline amicale* qui ajoute sa valeur à l'effort physique. Education du muscle, de la volonté et de l'entente : voilà ce que donne l'exercice du bateau, qui peut, dans le classement des sports, être regardé soit comme l'utile début, soit comme le perfectionnement définitif de tous les sports.

Soyez assez bon pour le dire et le redire aux jeunes gens comme aux parents qui s'éclairent de vos conseils ; joignez-vous à nous pour inviter les familles à amener leurs fils : dites-leur qu'ils trouveront à notre société la Basse-Seine, l'accueil amical et de bonne compagnie et toutes les facilités les plus grandes à s'exercer. Notre matériel. considérable et sérieusement organisé est mis, à de bienveillantes conditions, à la disposition de leurs bonnes volontés. Nous serons heureux de voir les parents assister aux exercices d'entraînement, et leur donner par là plus de valeur et d'autorité.

Des résultats importants sont déjà obtenus ; du Racing-Club même bon nombre de jeunes gens viennent déjà à la B. S, et s'en trouvent bien. Ils travaillent, s'entraînent, et plusieurs équipes commencent à marcher excellemment, nous permettant d'espérer de solides et brillants succès.

N'oublions pas, en effet, que, dans l'amicale concurrence que nous entretenons avec nos voisins de province et de l'étranger, notre honneur est attaché à ne le céder à personne. Formons donc des champions, qui non seulement soutiennent nos couleurs, mais encore aillent les faire flotter dignement en province et à l'étranger.

Veuillez agréer, cher président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Marius DUBONNET,
président de la Société Nautique de la Basse-Seine, membre du Racing-Club.

Voici une lettre que nos rameurs et nos athlètes lyonnais feront bien de méditer. Elle peut servir de réponse à certains dirigeants d'une société sportive lyonnaise à qui l'on a reproché (non sans quelque jalouse arrière-pensée !) de vouloir trop embrasser sans pouvoir mener à bien le projet préconisé par M. Dubonnet et déjà réalisé par le Racing-Club de France, grâce à une *discipline amicale.*

COMMUNICATIONS

Fédération des Sociétés d'Aviron du Sud-Est

Le Comité de la F. C. E. se réunira le lundi 13 février courant, à 9 heures très précises, café de la Gaule, rue Puits-Gaillot, 19, à Lyon.

Ordre du jour : 1° Nomination du bureau de 1899 ;

2° Examen des modifications projetées aux statuts et code des courses de la Fédération Française (voir l'*Aviron* du 7 janvier 1899) ;

3° Nomination des délégués au Congrès de la Fédération Française (Paris 12 mars);

4° Versement des cotisations ;

5° Divers. *Le secrétaire*, LEGROS.

U. S. F. S. A.

Commission d'Aviron. — *Séance du 21 janvier.* — A une question posée à la commission des comités régionaux par le Comité du Sud-Est, la commission d'aviron, consultée, répond :

« Les membres d'une société de la Fédération française peuvent être admis dans une Société de l'Union, à la condition qu'ils n'aient pas fait acte de professionalisme dans un autre sport que l'aviron. »

Cette décision est conforme aux dispositions prises précédemment dans les cas similaires.

Les championnats sont fixés aux dates suivantes :

25 juin. — Deux, quatre et huit interclubs.

25 juin. — Quatre et huit scolaires.

3 septembre, — Un rameur.

U. S. R. A. F.

(Union des Sociétés des Rameurs-Amateurs de France).

Dans sa séance du 30 janvier, le Conseil de l'U. S. R. A. F. à l'unanimité, a maintenu en fonctions pour 1899-1900, le bureau tel qu'il était composé en 1898-1899. C'est-à-dire :

Président, M. Marius Dubonnet (S. N. B. S.); secrétaire-trésorier, M. Albert May (S. N. B. S.). La prochaine séance du Conseil de l'Union aura lieu le mardi 21 février, à 6 heures très précises du soir, aux Etablissements Dubonnet, 24, boulevard des Italiens.

Ordre du jour : Versement des cotisations pour 1899; Programme des régates en 1899 ; Règlement des courses ; Divers.

Bal du Cercle de l'Aviron

L'abondance des matières ne nous permet pas de donner un compte rendu de la brillante fête de cette société nautique. Qu'il nous suffise de dire qu'elle ne l'a cédé en rien à celle des années précédentes et que, comme toujours, les organisateurs n'ont eu qu'à se féliciter d'un nouveau succès.

ESCRIME

AIX-LES-BAINS. — Une société d'escrime est en formation, une réunion préparatoire a eu lieu. Les membres présents ont nommé une Commission provisoire, composée de MM. Egraz, Th. Lambert, Messy et Vugier, pour étudier le mode de formation de cette nouvelle société amicale. M. Egraz, le vice-président du *Vélo-Club Aixois*, est un tireur bien connu à Lyon où il a fréquenté diverses salles et plus spécialement celle du Cercle Militaire. Nul doute que, sur ses conseils, cette nouvelle société n'arrive à de bons résultats. Mais, alors que les sports s'unissent, que les sociétés fusionnent pour permettre à leurs adhérents de pratiquer tous les exercices, pourquoi cette société ne serait-elle pas une section du *Vélo-Club-Aixois*? En suivant et devançant même le mouvement et la tendance de nos sociétés lyonnaises, de pareilles sociétés régionales seraient plus fortes, arriveraient plus vite à être un centre sportif prospère.

Le Fleuret Lyonnais.

La fête qu'organise cette société, le 26 février (salle des Ambassadeurs), s'annonce sous les meilleurs auspices.

Pour le concert elle s'est assuré le concours de Mme Félix, du Conservatoire, et de Mlle Madeleine, des Concerts de Lyon ; MM. Rose et Barriquand, comiques bien connus de nos salons lyonnais, les frères Reynolds, des Concerts de Lyon.

La partie chantante sera représentée par MM. Policant, baryton de grand opéra ; Félix, 1er prix du Conservatoire; Boissey, ténor; Servani, violoniste. Le piano sera tenue de main de maître par Mme Vuillermoz.

Des assauts de fleuret et de sabre auront lieu pendant le concert. Le concours de nos maîtres d'armes militaires en rehaussera encore l'éclat. Entre la première et la deuxième partie, exercices d'ensemble et mouvements divers par les sociétaires du Fleuret Lyonnais.

Le soir, à 8 heures, grand bal.

Le prix d'entrée pour toute la fête est ainsi fixé : à l'avance 3 billets de tombola pour un cavalier et 2 pour une dame. Prix du billet 0 fr. 25. On peut s'en procurer au siège de la Société, 48 cours Morand.

Les personnes qui auraient des lots à nous faire parvenir sont priées de les adresser tous les jours au siège.

CYCLISME

NOS VÉLODROMES

Lyon, le 10 février 1899.

Monsieur le Directeur,

Je suis d'autant plus heureuse de l'approbation du groupe de cyclistes (et ce ne sont pas les moins connus) dont nous avons publié la lettre, qu'elle enlèvera, j'espère, à M. P. de Zuch toute velléité d'être d'un autre avis que le mien.

Ainsi donc il est prouvé qu'on peut trouver, à Lyon, de bons directeurs pour le Vélodrome municipal.

Malheureusement c'est au tour du vélodrome de nous manquer. Vous pensez bien, en effet, que la question est, désormais, enterrée ; il me semble même que notre Conseil municipal, sans doute dans un moment de bonne humeur, l'a enterrée gaiement, par une bonne farce.

L'opinion est favorable au maintien du Vélodrome de la Tête-d'Or ; beaucoup, même parmi nos édiles, reconnaissent qu'il est urgent de ramener au Parc la foule qui, n'y trouvant que peu d'attraits, s'en éloigne de plus en plus.

La seule chose qui puisse la retenir c'est, premièrement, le Vélodrome, admirablement situé, se prêtant, à tous les points de vue, à l'organisation de fêtes intéressantes ; il suffit, après y avoir fait quelques réparations urgentes, d'en confier la direction à un homme du métier, honorable, ayant les capitaux nécessaires pour tenir ses engagements. Que fait notre Conseil municipal? Il établit un devis de réparations qui s'élevait d'abord à 42,000 fr. et qu'il veut bien réduire à 12,000 et décide ensuite, dans un ardent amour pour le sport, de mettre ces

12,000 fr. de réparations à la charge du nouveau directeur ! Logique admirable et digne d'être chantée sur le mode antique ! Une tête d'oiseau, comme moi, aurait raisonné ainsi : puisque nous voulons maintenir le vélodrome, laissons au directeur que nous choisirons le soin de faire les réparations nécessaires. Son intérêt même nous est un sûr garant qu'elles seront et qu'elles doivent être. Et, comme il est obligé de faire des sacrifices pécuniaires assez considérables, accordons-lui les plus larges concessions possibles, nous bornant à exiger des garanties sérieuses de bonne gestion.

Voilà la solution que ma petite jugeotte m'aurait soufflée. Mais il paraît qu'il suffit que les hommes se réunissent pour ne plus faire que des bêtises.

Il faudrait immédiatement donner, comme à Gaston, un conseil judiciaire à l'homme assez fou pour mettre une aussi forte somme dans des réparations qui ne sont pas — Gaston, qui fait son droit, me dicte le mot — qui ne sont pas locatives. Elles deviendraient — attendez que je me redresse — immobilières par destination, et le malheureux directeur aurait dépensé son argent pour le roi..... pour le maire Gailleton. Ce n'est peut être pas suffisant !

Après cet étalage de connaissances juridiques, je ne résiste pas au plaisir de me donner quelques allures d'*homme* politique et je conclurai (le voilà bien le langage du Palais) :

« Suivant sa louable habitude, M. Gailleton se fi.. . moque de tout et de tous, lorsqu'il a une idée en tête. Son idée, cette fois, est que le Vélodrome est un lieu immoral, vous savez bien, la « *verrue* au milieu du Parc » et il n'en veut plus, par salubrité publique ».

— « Gailleton faisant son petit Bérenger, dit Gaston, elle est sévère ! »

Non, Messieurs les cyclistes et Messires les coureurs, vous m'avez trop flattée, car il me semble qu'après toutes vos louanges et vos témoignages de sympathie, si j'avais l'insigne honneur d'être *électrice*, il me semble..... que j'irais en dire deux mots à Monsieur le Maire.

Mais au fait, vous êtes des hommes, je suppose; envoyez-lui donc une délégation. Elle parlera comme moi, et plus sagement, de réparations locatives ou immobilières par destination. Après ces grands mots, elle recevra de grandes promesses..... et on enterrera... (non pas la délégation) mais votre pétition.

Courage cependant ! Je vous la serre à tous.

JEANNETTE.

Photo-Cycle Lyonnais.

Cette société a tenu son assemblée générale jeudi, 2 courant, et a renouvelé son bureau comme suit: président, J. Barné; vice-président, M. Bavery; trésorier, M. de Rossi; secrétaire, F. Benoit.

Comme début de saison, il est rappelé à MM. les amateurs photographes et amateurs cyclistes, que les demandes d'inscription doivent être adressées au siège, rue Puits-Gaillot, 19, café de la Gaule.

Fédération Cycliste Lyonnaise.

Dans son assemblée générale annuelle, le comité directeur a arrêté comme suit les dates de ses principales épreuves sportives pour 1899:

30 avril: Epreuve cycliste militaire (60 kilomètres). — 14 juillet: Championnat de vitesse, amateurs et professionnels. — 3 septembre: Championnat de fond: 100 kilom., amateurs professionnels.

Par acclamation et en reconnaissance des services rendus par son président démissionnaire, M. P. Terrasse est nommé président d'honneur de la Fédération cycliste Lyonnaise.

Composition du bureau pour 1899: président, M. Regnet (Bicycle et Automobile-Club de Lyon); vice-présidents, MM. Roussillon (Union Vélocipédique Lyonnaise), Laurent (Cyclophile lyonnais); trésorier, M. Cimon (Cercle de la Pédale); secrétaire, M. Perdrix (Cyclophile vaisois).

Membres du comité: MM. Crouzet (Bicyclette lyonnaise), Roche (Vieux Fervents de la Pédale), Rigard (Cyclophile villeurbannais), Bligny (Vélo-Club lyonnais), Quinson (Omnium de Lyon), Reynaud (Pédale de Saint-Clair), Viel (Rapid-Club de la Cité), Perrin (Vélo-Sport de Lyon), David (Pédale charpennoise).

Banquet du Vélo-Club Sineux.

Dimanche dernier le V.C.S. donnait dans les salons du Café Casali, son troisième banquet annuel sous la présidence de M. Araud, juge du Tribunal de Commerce et président du Conseil d'administration de la maison Sineux.

La table était brillamment décorée de surtouts de fleurs; rien n'avait été négligé pour donner à cette brillante fête un cachet de véritable élégance. Au milieu de la table une bicyclette Clever, offerte par M. Bonneton, représentant, attire les regards. Cette petite reine a été, pour la circonstance, artistement enguirlandée de fleurs par une vendeuse, Mlle Artaud; géraniums, bleuets et reine-Marguerites dominent dans le cadre où s'allient nos trois couleurs nationales.

Plus de soixantes convives avaient répondu à l'appel de cette Société, qui, la saison dernière, nous avait conviés déjà à d'élégantes fêtes et à de joyeuses sorties. Relevons les noms de : MM. Laborde, le si dévoué présideux du V.C.S.; Gunbuth; vice-président; Clozel, avocat, président du *Bicycle et Automobile-Club de Lyon*; Caron, trésorier; Lecomte, secrétaire; Lepiot, président de l'Union fraternelle Sineux; Lecointre, pâtissier; Asserand, *du Cyclophile Lyonnais*; Faugeau, du *Rapide-Club*; Depeyré, Lainé, Beaufrère, Laurent, membres honoraires; Passat, Champion du V.C.S.; Chavan, l'auteur d'un joli menu fort bien illustré; MM. Boulanger, de l'*Express*; Deschavanne, du *Lyon-Républicain*; Charbonnier, du *Progrès*; Burnichon, du *Lyon-Sport*, représentant la presse lyonnaise et sportive.

Le repas a été fort gai et c'est au milieu de l'entrain général qu'ont commencé au dessert les toasts.

M. Araud, président du conseil d'administration de la maison Sineux, lit une dépêche de M. Sineux, président d'honneur de la société, puis une lettre d'excuse de M. Bizot, un des chefs de service.

M. Araud, dans une allocution très applaudie, a adressé ses remerciments aux administrateurs qui ont su créer ce groupement et donner aux membres du Vélo-Club, outre un but de sport, une idée d'union. Il a levé son verre aux administrateurs, à M. Laborde, président, de la Société, à M. Clozel, avocat, et à la presse.

M. Laborde, le sympathique et dévoué président, a porté un toast au président d'honneur du Vélo-Club, M. Sineux, et à M. Albert Sineux, vice-président d'honneur. Il a bu à la prospérité de la Société, dont il est fier d'être le président.

Des santés ont été encore portées, au milieu des bravos répétés de toute l'assistance, par MM. Lepiot, président de l'Union fraternelle Sineux; Clozel, avocat, au nom des société lyonnaises et des invités; M. Burnichon répond au nom de la presse.

Des chants et des monologues ont suivi et ont joyeusement terminé la soirée, avec MM. Laurent, Daviot, Lépine, Carpentier, Lecointre, Clozel, Gonnessiat, Burnichon, Jante, Deperret, Dumas, Passal, Cailletau, Béraud, Maguy, Calixte, Lapertot. Nombreux étaient les amateurs, il y a eu du succès pour tout le monde.

M. Araud a remercié les organisateurs et les chanteurs associant la patrie et l'armée au cyclisme, si bien confondus sous les trois couleurs ornant le Vélo, emblême de cette fête.

Remercions aussi le Vélo-Club-Sineux de la charmante soirée qu'il nous a offerte ; toutes nos félicitations aux membres de la commission d'organisation, MM. Lecomte, Pâtissier et Lecointre.

CYCLOPHILE LYONNAIS

(Siège : 23, rue d'Algérie, au 1er)

Le bal annuel de notre grande société cycliste aura lieu samedi prochain, 18 février, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe. On sait tout le succès des fêtes

organisées par le Comité du C. L., c'est dire ce que sera celle du 18.

Voici les soirées qui suivront, données en mars et en avril.

Vendredi, 3 *mars*. — Concours de billard.

Dimanche, 12 *mars*. — Soirée intime (hommes).

Vendredi, 17 *mars*. — Concours de jacquet, échecs et dames.

Dimanche, 16 *avril*. — Fête de famille, suivie de sauterie.

♣ En attendant que le temps plus clément, leur permette de sillonner les routes, les membres du Cyclophile se livrent aux douceurs de la manille. Un grand concours réunissait, vendredi, trente équipes de savants manilleurs. Après une lutte épique, marquée par de savantes passes, l'équipe Fouilleuse-Bonnet a été proclamée victorieuse.

♣ *Un Pari original*. — M. Maire, nouveau membre du Cyclo, grisé sans doute par le récit des prouesses de nos champions, a parié de couvrir le kilomètre en 1' 30" avec son mail attelé à quatre. Deux cyclo ont immédiatement tenu le pari qui devra avoir lieu d'ici un mois. Enjeu : vingt dîners. Voilà qui nous promet un beau spectacle : un mail lancé à quarante à l'heure.

BRUNIER.

TYPO-CYCLE LYONNAIS

(Siège social : café Boudoy, rue Bellecordière, 14.)

Mardi, 7 février, a eu lieu la réunion mensuelle. Les sociétaires s'étaient rendus en assez grand nombre pour échanger leur carte de 1898 contre celle de 1899. On a discuté ensuite une proposition de banquet qui a été adoptée en principe par tous les membres présents, et dont tous les petits détails seront réglés dans la réunion mensuelle de mars. Voici les beaux jours qui s'avancent et, avant de se mesurer pour les divers championnats de fond et vitesse, un assaut de fourchettes n'est pas banal du tout, car, sur ce terrain-là, les forces sont égales et tous sont entraînés.

L'assemblée a décidé également que tous les membres inscrits jusqu'au 31 décembre 1898 auront le titre de membres fondateurs et recevront prochainement un tableau richement encadré qu'ils pourront conserver chez eux.

♣ Nous apprenons à la dernière heure que notre champion senior, l'ami Doutre, vient d'être papa d'une petite fille ; nous le félicitons ; tous nos compliments à Mme *Doutre mère*, et nos meilleurs souhaits de prospérité pour la nouveau-née.

DE GADAGNE.

VOIRON. — Club Voironnais « La Française ». — Dans l'assemblée générale que le Club a tenue le 28 janvier, le bureau a été élu pour 1899 ainsi qu'il suit et à l'unanimité :

Présidents d'honneur, MM. Hamont et Besse, directeurs de La Française, à Paris ; président actif : M. Albin Pilot, négociant ; vice-président, M. Gillet jeune, négociant ; trésorier, M. Julien ; secrétaire, M. Gauthier, cafetier ; secrétaire-adjoint, M. Brochier ; commissaire des courses, M. Guinet ; archiviste, M. Essertier. MM. Hamont et Besse ont été nommés présidents d'honneur.

Cette société a pris d'importantes décisions, notamment l'assurance individuelle contre les accidents pour tous les membres actifs.

RIVE-DE-GIER. — La Pédale Ripagérienne a renouvelé son Conseil d'administration pour 1899 ainsi qu'il suit : M. Hutter, *président* ; MM. Graillot et Fulchiron, *vice-présidents* ; M. Latrasse, *trésorier* ; Vergnory, *secrétaire* ; Dubresson, *secrétaire-adjoint* Tabey, *capitaine de route* ; Martin et Petit, *commissaires*.

Cette société est de plus en plus prospère et, dès les premiers jours de beau temps, elle doit faire quelques promenades dans les environs et même quelques excursions en montagne.

Prière à nos correspondants d'envoyer leurs communications écrites sur un seul côté de la feuille et sous enveloppe non fermée, affranchie à 0,05, avec la mention « copies d'imprimerie », le mercredi au plus tard.

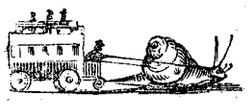

AUTOMOBILISME

COURSES ET RÉUNIONS

L'épreuve annuelle de la « Coupe des Motocycles » sera disputée, cette année, pour la troisième fois, le 14 mai prochain, sur le parcours Orléans-Vierzon qui, on le sait, est long de 100 kilomètres.

Rappelons que, fondée en 1897 et gagnée par M. Léon Bollée, sur le parcours St-Germain-Ecquevilly, la Coupe des Motocycles fut, sur le même parcours, gagnée par M. Marot, l'an dernier. Cette épreuve sera, cette saison, complétée par le challenge motocycles pour amateurs de l'U. S. F. S. A. dont nous avons, il y a quelques jours, annoncé la création.

♣ Le journal *La France Automobile* vient de créer une nouvelle course qui est réservée aux voitures à vendre.

Voici le règlement de cette épreuve :

1° Les concurrents seront inscrits sous un numéro d'ordre, sans nom de propriétaire. La demande d'inscription devra comporter le nom du constructeur, la forme de la voiture, ses accessoires, pneumatiques ou caoutchoucs pleins, la force du moteur, le nombre des places, etc., et le prix maximum demandé. Le propriétaire de la voiture, par le fait même de son inscription, prend l'engagement de céder sa voiture au prix fixé par lui.

2° La course aura lieu le 26 février. Rendez-vous à 9 h. du matin, sur la place d'Armes à Versailles.

3° Il y aura deux séries : voitures au-dessus de 5, 000 fr., voitures au-dessous de 5, 000 fr. — Les motocycles sont admis à concourir.

4° L'itinéraire sera : Versailles (Petit Colbert) à Choisy-le-Roi et retour, 40 kilomètres environ.

5° Un diplôme sera décerné à chaque concurrent.

6° Le droit d'entrée est de dix francs par véhicule. Les engagements sont reçus jusqu'au 22 février, à 6 heures du soir, à la *France Automobile*.

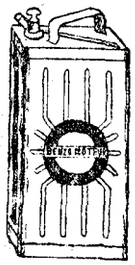

ESSENCE DE PÉTROLE SPÉCIALE

Marque FENAILLE & DESPEAUX

BENZO-MOTEUR

POUR

Moteurs et Automobiles

LYON-SPORT rend compte de tous les ouvrages dont il lui est adressé deux exemplaires.

Cycles Castoldi — Montée des Carmélites, 32 — Impasse des Carmélites, 3

MARQUE FRANCAISE — A LYON

25, rue GRENETTE

Articles spéciaux et exclusifs

POUR TOUS GENRES DE SPORTS

INSTITUTION KNEIP DE FRANCE

LINGERIE en Tissus cellulaire

CHAUSSURES, Casquettes, Bretelles articulées, etc., etc.

Athlétisme Football

U. S. F. S. A.

Commission des Comités Régionaux.

31 *janvier* 1899 (Extrait). — *Comité du Sud-Est*. — Lettres du président concernant : 1° l'organisation des régates de la Pentecôte (grands prix de l'Union) ; 2° le championnat de Rugby (renvoyées aux commissions compétentes).

Comité du Littoral. — Lettres du président les 24 et 25 janvier rendant compte : 1° des différents matches de football disputés à Marseille et de leur effet sur le public marseillais, effet qui s'est produit par des adhésions nouvelles dont les sociétés ont profité ; 2° des démarches qu'il a faites auprès du Proviseur du lycée, démarches qui ont abouti à la formation d'une association scolaire, qui demandera bientôt à être reconnue. Il annonce également la création de deux sociétés à Aix, l'*Athlétic-Club* et la *Sextienne*, qui se feront prochainement (Des félicitations seront adressées à M. de Montmirail.)

Commission de Football-Rugby

31 *janvier* 1899 (Extrait). — A la suite d'un incident récent, la Commission décide que toute équipe qui, sans prévenir l'équipe adverse, et sans motif valable ou cas de force majeure comme la gelée ou la neige, ne se présentera pas sur le terrain au jour convenu pour la rencontre, sera passible d'un blâme sévère et motivé : en cas de récidive le capitaine de l'équipe absente sera suspendu pour un mois.

— Lettres de MM. Burnichon, président du F. C. de Lyon, Debroux et Andréani, de l'Athlétic-Club de Lyon concernant un incident entre le F. C. de Lyon et l'Athlétic-Club de Lyon (la Commission passe à l'ordre du jour).

— Lettre de M. Burnichon protestant contre la décision du Conseil de l'Union fixant au 2 avril la rencontre à Paris entre le F. C. de Lyon et le vainqueur du match Sud contre Sud-Ouest et déclarant forfait pour le Football-Club de Lyon dans le championnat de France ; la Commission, désirant arriver à une solution qui permette au F. C. L. de conserver sa chance dans le championnat, propose au Conseil de l'Union que la rencontre de ce Club avec Toulouse ou Bordeaux ait lieu à Paris le 26 mars, et que le match entre Bordeaux et Toulouse, soit fixé au 12 du même mois.

Comité du Sud-Est.

Réunion du 6 février 1899. — La séance est ouverte, à 9 heures, sous la présidence de M. Burnichon. Présents : MM. Meysson (F. C. L.) ; Caron (U. S. L. A.) ; Vincent et Debroux (A. C. L) ; Molard (R. C. L). — Absents non excusés : MM. Héritier, Gavet, Ducelier et Bertrand.

Courrier. — Lettre de l'A. C. L. faisant connaître ses délégués à la Commission de courses à pied : MM. Chanas, Sarrazin et Debroux.

— Lettre de la S. S. L. R. (Lycée de Roanne), demandant la date du championnat d'escrime du challenge Ampère et divers renseignements. Le secrétaire est chargé d'y répondre.

— Le secrétaire est chargé de réclamer à Grenoble le challenge football des équipes secondes, selon la lettre de M. Callot.

— Le secrétaire est également chargé de demander à l'Union, une coupe-challenge interscolaire du Sud-Est, en remplacement du challenge dit *Challenge des Alpes*, attribué par l'Union au Comité des Alpes. Ce nouveau challenge recevra le nom de *Challenge scolaire d'athlétisme du Sud-Est*. La Commission de courses à pied sera chargée de fixer les épreuves de ce challenge. Les associations scolaires affiliées au Sud-Est sont priées de faire connaître leurs désirs pour la date de cette épreuve.

Le Comité, sur les propositions des capitaines des équipes 2me, de l'U. S. L. A. et du R. C. L., fixe au 12 mars, le match de championnat que doivent rejouer ces deux équipes.

Les derniers matches de championnats restant à jouer sont fixés comme suit :

12 février. — **A. C. L.** contre **R. C. L.** — Equipe 1re. Arbitre : M. Pouzet, remplaçant M. Bavoux ; équipe 2e, arbitre : M. Audibert, remplaçant M. Mathieu, U. S. L. A.

19 février. — **F. C. L.** contre **A. C. L.** — Equipe 1re. Arbitre : M. Denat, R.C.L., remplaçant Bavoux ; équipe 2me, arbitre : M. Berthet, R. C. L. — Remplaçant Mathieu.

26 février. — **F. C. L.** contre **U. S. L. A.** — Equipe 1re. Arbitre : M. Héritier, remplaçant M. Denat ; équipe 2me, arbitre : M. Berthet, remplaçant M. Pouzet.

Les championnats d'escrime seront tirés le 19 mars, à 10 h. du matin ; nous en désignerons la salle à une prochaine séance.

Le Comité se réunira le lundi 27, à 9 heures, au siège.

La séance est levée à 11 heures.

Ordre du jour : 1° Championnat d'escrime ; 2° Résultats des championnats de football et de cross-country ; 3° Commission de courses à pied ; 4° Aviron, cyclisme et tennis.

Football-Club de Lyon

Comité du 8 février 1899. — Présents : MM. Burnichon, Child, Barbenès, Audibert, Place, Alabrune, Vuillermet, Pouzet, Meysson, Vaschalde. Les procès verbaux de la dernière séance et de l'assemblée générale sont adoptés.

Match de l'équipe seconde avec le S. F. — L'équipe seconde partira pour Paris, le samedi soir, 11 courant, à 7 h. du soir. Voici la composition de cette équipe. *Arrière* : Laverlochère. — *Trois-quarts* : Ch. Perret, Darniat, Vuillermet J., Evrard. — *Demis* : Lorenzo et Dolbeau. — *Avants* : Meysson, Mantel, Robin, Chamard, G. Vuillermet, Crassé, Imhoof, P. Perret. Le Comité vote un crédit de 150 fr. pour ce déplacement.

Championnat de France de football. — En réponse à la lettre de l'Union, le Comité décide d'accepter la date proposée en premier lieu, soit le 2 avril. Les membres du F. C. L. sont invités à prendre des mesures en conséquence. Lecture est donnée d'une lettre de M. Aynard. Un gardien spécial sera à l'avenir chargé de la surveillance du terrain.

— D'une lettre de M. Lachat du R. C. B., cette lettre est transmise au capitaine de l'équipe seconde.

— D'une lettre de M. Montmirail, président du Comité du Littoral, à laquelle il sera répondu suivant le désir exprimé par le Comité.

Démission. — La démission de M. Mantel se fixant à Paris, est acceptée comme membre actif, et sur sa demande il est admis membre honoraire.

Admissions. — A titre de membres actifs : M. Viallet, 4, quai Rambaud, présenté par MM. Vuillermet et Meysson ; M. Bellon, 44, avenue de Noailles.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le secrétaire : VASCHALDE.

♣ Les membres du F. C. L. se rendant à Paris, sont invités à se trouver très exactement à 7 heures, à la gare de Perrache.

♣ L'équipe première du F. C. L. ne jouera pas demain, elle a bien droit à un dimanche de repos. Les matches de championnat et les parties d'entraînement reprendront ensuite comme auparavant.

♣ L'*Equipe* 3e du club jouera demain, dimanche, à 2 heures, une partie d'entraînement contre une équipe mixte (2e et 3e) du Lycée Ampère. Sont convoqués : MM. Mattan, Sands, Abel, Grataloup, Fontanilles, Laval, Moissonnier, Chamaux, Roure, Brigodiot, Paris, Fabères, Chenet, Beaumont, Viallet, Fridoline, Reeves.

L'équipe 3e jouera le 19 février contre la 2e du R.C.L., le 12 mars un match contre le lycée de Roanne. Nous sommes persuadés que, dans ces diverses rencontres, cette jeune équipe défendra vaillamment ses couleurs. Dimanche dernier elle a fait, quoique incomplète, un excellent entraînement avec

l'équipe du P.C.L., 12 essais ont été marqués. Inutile de recommander aux équipiers la plus grande exactitude.

V. FONTANILLES

Union Sportive du Lycée Ampère.

Avant-hier, jeudi, les équipes 1e et 2e du Lycée ont fait un bon entraînement. Malgré le terrain glissant, il y a eu de belles charges et de belles passes de la part de l'équipe première qui a marqué 36 points (12 essais) contre l'équipe seconde qui était incomplète, et qui s'est très bien défendue. A noter des deux côtés le jeu de : Bonny, Dagand, Caron, Vitrier, Déthieux.

Sur la pelouse à côté, l'equipe 3e a battu en match l'équipe 4e par 50 points (14 essais et 4 buts).

Athlétic-Club de Lyon

Siège social : Taverne St-Hubert, rue Tupin.

Réunion du Conseil du 4 février 1899. — La séance est ouverte à 9 h. 1/2 sous la présidence de M. Chanas.

Lecture est donnée de la correspondance (Lettres de MM. Roy Meziat, Charavet).

M. Héritier informe le Conseil que M. de Crozals, de Grenoble, a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de l'A. C. L.

La demande de réadmission de M. Roy est acceptée.

M. Perrin Louis prie le Conseil de considérer sa démission comme nulle et non avenue (Accepté).

Le Conseil ordonne une enquête sur les plaintes formulées par M. Meziat, contre M. Debroux jeune. Il engage désormais les sociétaires à ne prêter ni maillot ni pantalon, chacun devant avoir sa tenue complète pour jouer.

Le Conseil ratifie la décision de la réunion du 2 janvier, tendant à ce qu'une commande de nouveaux maillots soit faite à M. Andréani. Ces nouveaux maillots devront être livrés dans un délai de quinze jours.

La proposition de MM. Vincent et Debroux, tendant a ce qu'à la suite de la position faite au Club au Comité du Sud-Est, par la récente décision du Conseil de l'Union, l'A. C. L. retire du dit Comité du Sud-Est ses délégués, est mise aux voix et est repoussée par 10 voix contre 2. L'A. C. L. conservera donc des délégués au Comité du Sud-Est.

Le Conseil décide qu'un classement d'escrime aura lieu le dernier vendredi de février.

M. Vincent, rapporteur de la Comission des statuts, lit les nouveaux statuts. Après quelques rectifications le Conseil les adopte. Ces nouveaux statuts seront lus à l'Assemblée générale du 9 courant.

Le Conseil décide ensuite la création d'une caisse spéciale, dite de « réception », qui servira uniquement aux frais qu'entraînerait la réception d'une société du dehors.

Les élections du nouveau bureau auront lieu à l'Assemblée générale du 9 courant, à laquelle le secrétaire est prié de convoquer tous les membres.

A. BERTIN.

♣ Les équipiers premiers et seconds sont priés d'être exacts demain, à 2 h. précises, au local, au Grand-Camp, pour jouer les deux matches de championnat contre les deux équipes du R. C. L.

Racing Club de Lyon.

(Siège social : Café Collet, 14, place du Pont.)

Réunion générale du 3 février 1899. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Mollard. Environ 25 sociétaires sont présents.

Au début de la réunion, M. Léon Vuarin, capitaine de l'équipe première, faisant allusion à un incident survenu au cours de l'un derniers matches, propose d'infliger un blâme aux trois équipiers ayant quitté le terrain sans autorisation. M. le président fait remarquer qu'en l'honneur de l'anniversaire de la fondation du R. C. L. il y aurait lieu de ne pas insister, mais qu'il serait utile qu'à l'avenir, une peine disciplinaire soit prononcée pour tout équipier se mettant en pareil cas.

A la majorité, il est décidé qu'à l'avenir un mois de suspension sera infligé à tout équipier qui aura abandonné le terrain sans autorisation.

M. le trésorier fait connaître la situation financière du Club et propose d'élever à 3 francs le droit d'entrée pour tous nouveaux sociétaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et sera applicable à partir du 1er février 1899. Toutefois les élèves des lycées ne verseront que deux francs.

En ce qui concerne la demande d'admission de M. Larue, 36, quai de Cuire à Lyon, vu la décision favorable du Comité du Sud-Est, M. Larue est admis à faire partie de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire : A. BONNET.

Philégic-Club Lyonnais.

Société sportive du IIIe arrondissement.
Siège social : Café Collet, 14, place du Pont.

Séance du 8 février. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Ducelier. Onze sociétaires sont présents. M. Bertrand donne lecture des lettres de M. Lambelot et de M. Douet, membres de l'U. S. D. Il est décidé de leur répondre de suite et de les remercier de leur bonne obligeance.

M. Ducelier fait entrevoir les difficultés de partir par le train de 7 heures du soir le samedi et propose de prendre le train suivant à minuit. Cette proposition est adoptée.

Il est rappelé aux coureurs que les couleurs du club sont indispensables aux championnats ainsi que la culotte noire, avec lisière bleue.

Il est décidé que le cross-country de dimanche, 12 courant, servira de championnat à la société, et que plusieurs prix seront offert aux premiers, dans lesquels un magnifique objet d'art offerts par M. X.. Tous les membres du R. C. L. pourront concourir. Il se courra à Feysin, sur 12 kilom., et sera tracé par MM. Ducelier et Joffray.

Tout coureur devra porter les couleurs du Club. Le départ se fera à 3 h. précises au bas dela montée de Feysin. MM. Morénas, Aysager, Chavin et Collin seront membres du jury.

La séance est levée à 10 h.

Le secrétaire : J. BERTRAND

Conseils aux Athlètes

♣ Voici quelques lignes que nous relevons dans le *Vélo* au sujet d'une récente décision du Comité du Sud-Est.

Dans le compte rendu officiel de la dernière séance du Comité du Sud-Est de l'U. S. F. S. A. dont le siège est à Lyon — compte rendu publié par notre confrère le *Lyon-Sport* — nous relevons les lignes suivantes :

Lettre de M. Pouzet, compte rendu du match des équipes deuxièmes de l'U. S. L. A. et du R. C. L. Ce match étant déclaré nul, les deux capitaines seront priés de s'entendre, avant la prochaine réunion du comité, pour fixer une nouvelle rencontre. Le comité, pour éviter qu'un fait semblable se reproduise, rappelle l'article 5 du code de football, décidant que les matches de championnat ne donnant pas de résultats après 80 minutes seront prolongés par reprises de 20 minutes avec arrêt de dix minutes entre chaque reprise.

Il y a là une erreur d'interprétation du code de football.

Lorsqu'un championnat se dispute par matches éliminatoires aboutissant à un match final, il convient, en effet, comme il est nécessaire d'obtenir un résultat, de prolonger la durée de la partie.

Ce n'est pas le cas pour les championnats du Sud-Est qui se disputent par matches successifs, toutes les équipes jouant les unes contre les autres. Le classement se faisant par points — le club vainqueur en marquant deux — en cas de match nul, chacune des équipes compte un point.

Donc inutile de prolonger la durée de la partie.

Au temps pour le Comité du Sud-Est!

MARSEILLE. — Une bonne nouvelle nous arrive de Marseille. Nons apprenons, en effet, avec plaisir qu'une société athlétique vient de se former au Lycée sous le nom de **Club Athlétique du Lycée de Marseille**. Grâce à la bienveillance de M. le Proviseur, ce club semble devoir marcher dans la voie de la prospérité; en moins d'une semaine, trente adhésions ont été recueillies. Le bureau provisoire a été ainsi formé : MM. Marquès président; Aymé, vice-président; J. Deiss, secrétaire-trésorier. Les parties de football auront lieu d'ici peu. Les parties de football auront lieu tous les jeudis, à 2 h. 12. Les sports pratiqués par le C. A. L. M. seront : football-rugby, courses à pied, jeux athlétiques. Le C. A. L. M. compte se faire reconnaître, d'ici peu, par l'U. S. F. S, A et adhérer au Comité du Littoral.

GRENOBLE. — *Championnat de Cross*. — Le premier championnat de cross organisé par le Comité des Alpes, s'est couru dimanche dernier, à Eybens, par un fort mauvais temps.

Une seule équipe, celle du Cercle Sportif Grenoblois, y a pris part.

Le départ a été donné à 9 h. 30, à huits coureurs.

L'arrivée s'est effectuée dans l'ordre suivant :

1° Perret en 56'45".
2° Allez en 56'48".
3° Rochas en 57'2".
4° Molinari en 58'.
5° Halbert en 58'15".
6° Ciambellotti en 1 h. 0' 2".
7° Perrot en 1 h. 0' 6".
8° Gauthier Morlon en 1 h. 0'17".

Le Cercle Sportif Grenoblois reçoit donc la garde du challenge de cross pour l'année 1899.

FOOTBALL

Championnats du Sud-Est.

Dimanche dernier, nous n'avons pas eu moins de quatre matches de championnats et une partie d'entraînement, dans notre seule ville de Lyon.

Dix équipes complètes, sauf deux, mais certainement plus de 150 joueurs ont donc lutté, à la même heure, sur des terrains de jeu distants les uns des autres de 400 mètres à peine.

Jamais, nous sommes heureux de le constater, pareille animation n'a régné dans notre ville. C'est donc là un résultat brillant, tout à l'honneur de ces dévoués dirigeants de nos Clubs Athlétiques. Qu'ils ne se découragent donc pas en si bonne voie, car, quoiqu'en disent les détracteurs de notre sport favori, le football reste et doit rester ce jeu sain, viril que nous connaissons, ce jeu qui ne tardera à devenir l'apanage de tous les jeunes gens vraiment avides de grand air et de santé.

Mais revenons, après cette petite digression qui s'imposait, à nos matches et à nos joueurs.

Équipes Premières.

Football-Club de Lyon contre Racing-Club de Lyon.

L'équipe première du Racing, battue deux fois au cours de la saison par l'équipe seconde du Football-Club, ne pouvait, vraisemblablement avoir la prétention de battre l'invincible équipe première de notre Club doyen. Le résultat de cette rencontre était donc escompté par avance, trop escompté même, puisque certains joueurs du F. C. L. en ont profité pour ne pas se présenter sur le terrain. Quatre équipiers manquaient en effet à l'appel. N'est-il pas navrant de constater pareil fait, le jour d'un championnat!!!

Mais, laissons ce sujet pour dire deux mots de la partie qui n'a guère été émotionnante. Le match était plutôt amusant.

L'équipe du F. C. L., bien que ne comptant que treize joueurs a eu assez facilement raison des quatorze hommes qui lui étaient opposés. Constamment le ballon est resté dans les 22 mètres des Racingmens. Deux ou trois fois cependant, le jeu a été amené dans le camp des « rouge et blanc » et ce n'est que par un hasard providentiel que le R. C. L. n'a pu marquer.

Dans la première mi-temps le F. C. L., qui joue avec le vent et le soleil dans les yeux, réussit cependant 5 essais. Tous les buts sont manqués. Dans la deuxième partie du match, les Clubmens dominent encore plus facilement les Racingmens qui commencent à fléchir. Constamment acculés dans leur camp, ils ne peuvent empêcher le F. C. L. de marquer six nouveaux essais; trois sont convertis en but.

Ce match a été arbitré, d'une façon tout à fait remarquable, par M. Bavoust, de l'U. S. L. A.. qui a déclaré victorieux le Football-Club de Lyon, par 39 points (11 essais : Bavozet, 4; Place, 3; Sands, 1; Eckford, 1; Monin, 1; Blouin, 1 et 3 buts; Child, 2; Hadley, 1) à zéro au Racing-Club.

F. C. L. — *Arrière* : Terrasse. *Trois-quarts* : Blouin, Place, Bavozet, Hadley. *Demis*: Hill, Sands. *Avants:* Forbes, Eckford, Child, Vaschalde, Monin, Reeves.

R. C. L. — *Arrière*: Mollard. *Trois-quarts :* Rey, Denat, Delorme, Vuarin (cap.). *Demis*: Deygas, Perret. *Avants :* Stugocki, Balmas, Balmas jeune, Létang, Berthet, Stugocki jeune.

Composition des équipes :

U. S. L. A.. — *Arrière* : Mongredien. *Trois-quarts* : Libercier, Vigoureux, Gay, Dethieux. *Demis* : Blum, Mialaud. *Avants* : Ferrand, Jacquier, Bouissoud, Guillot, Reymond, Winkler, Dumy, Benet.

A. C L.. — *Arrière* : Reynard. *Trois-quarts* : Debroux, Charavet, Sarrazin, Rock. *Demis* : Andréani, Popol. *Avants* : Meziat, Clapot, Perrin, André, Prosper, Rey, Laube, Charavet.

Athlétic-Club de Lyon contre Union Sportive du Lycée Ampère.

A la même heure, sur le terrain du Racing au Grand-Camp, se disputait un second match de championnat entre l'A.C.L. et l'U.S.L.A. Après une partie pleine d'intérêt on s'est vu dans la nécessité de faire jouer une troisième manche, les deux équipes, ayant, en effet, toutes deux trois points à leur actif, après 30 minutes de jeu. Finalement et malgré une défense désespérée des Lycéens, l'A.C.L, grâce à Peillon, s'adjugeait la victoire.

L'arbitre M. Pouz et, du F.C.L., proclamait l'Athlétic-Club de de Lyon vainqueur par 6 points (2 essais : Chanas, Peillon) à 3 points (un essais Bonny) à l'U.S.L.A.

Les équipes étaient composées comme suit : U.S.L.A. — *Arrière* : Konjoundjean; *trois-quarts*: Gentil, Rey, Bonny (cap.), Dagand; *demis* : Bardin, Caron. *Avants* : Moutot, Rabaint, Vitrige, Peyon, Baretta. Dumoulin, Depaillat, Mathieu.

A.C.L. *Arrière* : Jacquet; *trois-quarts* : Ribard, Chanas, Peillon, Mazenod; *demis* : Vincent Condamin; *avants* : Poncet, Féchet, Cock, Phalancher, Cadot, Perrin, Demule, Drouin.

Equipes secondes

Football-Club de Lyon contre le Racing-Club de Lyon.

Ce match n'a présenté que fort peu d'intérêt, vu la grande supériorité de l'équipe redoutable du F.C.L. De plus, du côté du R.C.L. cinq bons joueurs étaient absents par suite de maladie ou d'empêchement : se sont MM. de Veyzik, Fischer, Queyrel, Gallaud et Duret.

Dans la première mi-temps, le F.C.L. marque 7 essais (G. Vuillermet 5, Cassas 1, Dolbeau 1), trois buts (Immoff. Dans la deuxième mi-temps, il réussit 13 essais (G. Vuillermet 5, Perret 3, Immoff 2, Dolbeau, Meysson, Darniat). Les magnifiques coups de pieds d'Immoff ont été très applaudis.

L'arbitre, M. Burnichon, président du F.C.L., proclame le Football-Club gagnant par 69 points à 0 pour le Racing-Club. Cette victoire est un nouveau succès bien mérité pour l'équipe que commandait M. P.-J. Lorenzo.

Athlétic-Club de Lyon contre Union Sportive du Lycée Ampère.

Ce match, disputé sur le terrain du Lycée, a été assez intéressant. Les trois-quarts de l'U.S.L.A. ont fait quelques belles passes et n'ont pas eu beaucoup d'efforts à donner pour triompher de l'équipe de l'A.C.L., qui manque encore totalement d'entente.

L'arbitre, M. Audibert, du F.C.L., accorde match gagné au Lycée par 30 points à rien.

Football-Club (3e) contre Philégic-Club (1e)

Partie d'entraînement. — Cette partie, qui n'a duré qu'une mi-temps a été une facile victoire pour la jeune, mais vaillante équipe troisième du F. C. L., qui gagne par 36 points à rien. Les buts n'ont pas été essayés.

Simple éloquence de chiffres : dans la seule journée de dimanche, les trois équipes du Football-Club de Lyon ont donc marqué 144 points !

Henri PLACE.

ROANNE. — Société Sportive du Lycée. — Jeudi, 2 février, les équipes de football, quoique incomplètes, se sont entraînées sous la direction de M. Perret. Les élèves jouaient pour la première fois sur un terrain de mesure réglementaire. Pour une première partie, certains équipiers ont commis relativement peu de fautes. A remarquer les jeux de Pacqueriaud, Déchavanne, Bourganel, Melon, Charles, Lasseigne. L'équipe Bourganel a triomphé par deux essais (1 Tournet, 1 Bourganel) faites avant la mi-temps. Après la mi-temps aucun point n'a été marqué.

M. Bouchet arbitrait à la satisfaction générale.

Composition des équipes mixtes.

EQUIPE A. — *Arrière* : Charles ; *trois-quarts* : Bourganel (cap.), Melon, Berthelier ; *demis* : Portes, Rochard ; *avants* : Huel, Raynal, Journet, Gondard, Déchavanne, Verrière, Veillerette.

EQUIPE B. — *Arrière* : Rivollier ; *trois-quarts* ; Pacqueriaud (cap.), Voge, Paulin ; *demis* : Lechenet, Melon L. ; *avants* : Lasseigne H., Guérimand, Girard, Barnéoud, Allier, Loire, Andriès.

ROMANS. — Nous regrettons de n'avoir pu publier dans notre dernier numéro le compte rendu qui nous est parvenu trop tard du match joué, le 25 janvier, à Romans, entre les équipes premières des collèges de Romans et de Montélimar.

Romans a été vainqueur par 21 points à zéro. M. de Lamorte-Félines arbitrait.

GENÈVE. — La neige étant tombée en grande quantité la semaine dernière a empêché les footballeurs genevois de se livrer à leur sport favori. Dimanche, cependant, ils ne sont pas restés inactifs ; ils ont pris leurs luges et sont allés sur le Salève où se trouve une magnifique descente de plus de 3 kil. qu'ils parcouraient à une vitesse de plus de 40 kil. à l'heure.

P. B.

GRAND MATCH DE FOOTBALL A PARIS

entre le Football-Club de Lyon (2e) et le Stade Français (2e)

Le match de dimanche va mettre aux prises, à Paris, l'équipe seconde du F. C. L. contre le meilleur *second team* parisien. Point n'est besoin de présenter ces deux clubs à nos lecteurs. Le nom du *Stade Français* est universellement connu et les succès de ses équipes ne se comptent plus. L'équipe du Football-Club est encore au nombre des jeunes. Végétant dans l'obscurité pendant les premières années de sa fondation, on l'a vu tout à coup sortir de la pénombre et conquérir dans la région une réputation d'invincible, grâce à une série de victoires accumulées coup sur coup. Tous les sportsmen du Sud-Est la connaissent bien maintenant l'équipe seconde des « rouge et blanc » qu'ils ont vu lutter avec succès contre les meilleures sociétés de la région.

Il lui faut plus maintenant. Son capitaine a compris, en effet, avec beaucoup d'esprit sportif, que c'est en s'attaquant à plus fort que soi qu'on arrive à vaincre les meilleurs. Aussi n'a-t-il pas hésité à envoyer l'engagement de son équipe au championnat de France (Prix Jean Borie). Mais avant de lutter contre les meilleures équipes nationales il tient auparavant à prendre quelques renseignements : savoir à qui il aura affaire.

C'est pourquoi il envoie son *quinze* lutter à Paris contre le *Stade Français*. L'issue de ce match lui fournira ensuite une précieuse indication sur la forme de son équipe comparée à celle des clubs de Paris.

Nous allons maintenant, à l'occasion de ce match sensationnel, passer rapidement en revue et analyser les chances des équipiers qui vont défendre nos couleurs lyonnaises et représenter les équipes secondes.

LAVERLOCHÈRE (*Arrière*). — S'est affirmé, au cours de cette saison, comme un excellent joueur. Beaucoup de sang-froid, Très bons arrêts et des coups de pied en touche longs et sûrs. Manque peut être de rapidité d'exécution. Néanmoins, on peut se reposer sur lui.

VUILLERMET Georges (*Trois-quart, aile droite*). — Un déserteur de l'équipe première où il excellait en tout et partout. Très bon dribbleur. Plaque sec et possède une force de pénétration peu commune. Renforcera l'équipe seconde de brillante façon.

DARNIAT (*Trois-quart, centre droit*). — Un ancien équipier premier, tenu à jouer parmi les jeunes à cause de son service militaire. Connaît son métier à merveille. Très assidu aux parties d'entraînement, il a, de la sorte, un peu retrouvé de ses anciennes et merveilleuses qualités qui le faisaient considérer, à juste titre, comme un des meilleurs, en même temps qu'un des plus anciens joueurs de Lyon ; capitaine dès la fondation du F. C. L.

PERRET Charles (*Trois-quart, centre gauche*). — Encore un vieux joueur que l'armée nous a enlevé cette année. Excellent dans l'attaque comme dans la défense. Manque peut-être encore ses passes à l'heure actuelle, mais rachète ce défaut par une grande habitude du jeu et une ardeur peut-être un peu trop bruyante

EVRARD (*Trois-quart, aile gauche*). — Sera peut-être le point faible de la ligne malgre son poids (83 kilog.). Cet équipier, autrefois excellent, a perdu beaucoup ; il manque totalement d'entraînement à l'heure actuelle. Que fera-t-il, dimanche, dans ces conditions ? Nul ne le sait !

DOLBEAU (*Demi*). — Bon joueur, très sérieux. Ne tardera pas à devenir un équipier redoutable. Possède de bons coups de pied. N'use toutefois peut-être pas assez du dribbling. C'est là son seul tort.

LORENZO (*Demi*). — Le *capitaine* de l'équipe. Un des meilleurs joueurs de l'équipe. Tient très bien et sa place et ses hommes. Forme la cheville ouvrière d'un *quinze* qu'il a eu l'heureuse chance de toujours conduire à la victoire.

MEYSSON (*Avant, centre*). — Un brillant de la ligne et dont tout le monde connaît la silhouette élancée. Manque toutefois de vitesse et de force de pénétration.

IMHOOF (*Avant*). — Bon joueur d'association. Nous arrive de Zurich où il jouit d'une réputation des plus méritées. Ne connaît pas encore le Rugby à fond, mais a déjà fait de notables progrès. C'est le plus lourd de la ligne. Possède des coups de pied de buts remarquables.

VUILLERMET Joé (*Avant*). — Le joueur en forme de l'équipe et un des plus anciens. Connaît bien le jeu qu'il pratique depuis cinq ans. A été un peu alourdi par une année de service militaire, mais il n'en est que plus solide pour un jeu de défense.

CRASSÉ (*Avant*). — Joueur exubérant. Excelle contre les équipes faibles, mais devra se surveiller un peu plus dimanche contre les stadistes. A cessé de s'entraîner depuis quelques dimanches, manquera certainement de souffle mais non de bonne volonté et d'ardeur.

MANTEL (*Avant*). — Celui que ses partenaires, en suite d'un compte rendu fantaisiste paru dans un journal français, ont surnommé « le Trupel du F. C. L. » Il n'a pourtant ni la force, ni l'ardeur de cette gloire du Stade Français. Est dans l'équipe un joueur modeste. On ne le voit guère, mais il est toujours à son poste.

ROBIN (*Avant*) — Joueur sérieux et surtout très calme, trop calme par moment même. Bon plaqueur. Peut, s'il veut s'en donner la peine, faire du bon travail.

CHAMARD (*Avant*). — Le plus vite des avants. Très nerveux et impressionnable, court, pousse, bouscule et plaque avec ardeur et courage. Véritable anguille, difficile à arrêter.

PERRET Paul (*Avant*). — Joueur plein de bonne volonté. Ne colle plus aussi bien à son adversaire que par le passé. Devra se remuer dimanche s'il veut arriver à un bon résultat.

En résumé, l'équipe du Football-Club possède beaucoup de cohésion, une ligne d'avants fort respectable. La ligne des demis est parfaite. Un point faible peut-être à gauche dans celles des arrières. Tout fait donc augurer une belle lutte pour dimanche.

Et, maintenant, que tous ces joueurs puissent trouver leur chemin vers les buts du Stade. C'est la grâce, qu'en fervent sportsman, je leur souhaite de tout cœur. Puissent ces souhaits, un peu osés, se réaliser ! Henri PLACE.

Grand Match à Marseille
entre le Football-Club de Marseille et le Stade Grenoblois le dimanche 12 Février 1898.

Demain, à 2 h. 1/2, sur la pelouse du parc Borély aura lieu la rencontre des deux premiers clubs de Marseille et de Grenoble. Ces équipes premières se sont déjà rencontrées, cette saison, avec le Football-Club de Lyon, qui a été vainqueur du F. C. M. par 27 points et du S. G. par 28. Le match de demain, étant donné cette seul point de comparaison auquel on puisse recourir actuellement, promet d'être intéressante.

Voici la composition de l'équipe du Stade Grenoblois :

Arrière. — Fayolle ;
Trois-quarts. — Prévôt, Dalban (capitaine), Côte Eug., Reydel J. ;
Demis. — Bastin, Tissot ;
Avants. — Carron, Reydel L., Chabrol, Blanc, Pinatzis, Mathieu, Mourrier, Bernard.

GRENOBLE. — L'équipe seconde se rendra également à Romans, pour disputer un match de football contre l'équipe première de Football-Club Romanais. Voici la composition de de l'équipe du S. G. :

Arrière. — Richard ;
Trois-quarts. — Riban, Muller, Combe (capitaine), Jordan ;
Demis. — Viallet, Repellin ;
Avants. — Bonnet, Plisson, Guibaud, Viaroy, Landros D. Morin, Bérard, Barbet.

F. S. A. F.

Comité régional du Sud-Est.

(Siège : Café de la Patrie, 142, avenue de Saxe.)

Séance du 3 février 1899. — La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Champagnon, vice-président. Absents excusés : MM. Ferratge (C. P. V.) ; Pacoud (C. D. S.) ; Piaud L. (C. P. L.) ; Pellagaud (S. L.). Lecture d'une lettre de M. Verdelet, secrétaire général de la F. S. A. F. Sur la demande de MM. les délégués au C. P. L., le championnat du cross-country, au lieu du 5 mars, sera couru le 19 mars prochain Les prix sont ainsi fixés pour le championnat : 1er, 20 fr. ; 2e, 10 fr. ; 3e, 5 fr. Distance : 12 km. Départ : Café Jean, Tassin-la-Demi-Lune, à 3 heures. Les inscriptions sont de 1 fr. et seront closes le vendredi 17. Les traceurs devront être désignés le 3 mars.

Le Stade Lyonnais donne la démission de M. Perrin. Aucune peine ne sera prononcée contre ce coureur, sur la demande du S. L. Cette société a admis comme membres MM. Rouveur et Devon.

Le Cercle des Sports fait part de l'admission de MM. Gonthier et Jux.

M. Perrin est retourné au *Cercle Pédestre Vélocipédique.*

M. Simon est chargé d'écrire à M. Verdelet pour différentes questions d'ordre intérieur, et à M. Brochu pour le convoquer vendredi prochain. Les handicapeurs nommés au Comité sont : MM. Champagnon (C. P. V.) ; Drevet Cl. (C. D. S.) ; Gallifet (C. P. L.) ; Pellagaud (S. L.). La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire général : A. SIMON.

Club Pédestre et Vélocipédique

Cette société organise pour le dimanche 26 février, un cross-country inter-clubs. L'épreuve sera courue à St-Clair. Départ à 3 heures, café de la Station. La piste mesure 12 kilomètres environ. En cas de mauvais temps, l'épreuve sera renvoyée au dimanche suivant.

Afin de permettre aux débutants et aux coureurs de second ordre de ne pas se désintéresser des épreuves pédestres, le Comité a décidé que ce cross-country serait couru en deux catégories : coureurs seniors et coureurs juniors. La division sera confiée au Comité du Sud-Est. Des prix seront attribués à chaque catégorie. L'épreuve sera courue sous les règlements de la F. S. A. F. ; la licence sera rigoureusement exigée. Les engagements seront reçus jusqu'au samedi 25 février, au siège du Club café de Genève, 72, avenue de Saxe. Prix : 1 franc.

Cercle des Sports

48, Cours Morand (Café du Cours).

Cross Country. — Dimanche s'est couru, à St-Clair, le cross-country handicap organisé par le C. D. S. et réservé à ses membres cyclistes et pédestrians.

La piste, très bien tracée par MM. Fauroux, (C. P. V.) ; Pellagaud (S. L.) et Lachize (G. V. S.) mesurait environ 6 à 7 kilomètres.

A 10 h. 10, M. L'Hopital donne le signal de départ aux 11 coureurs du C. D. S.

Malgré le dégel qui rendait les terres labourées molles et lourdes et les multiples obstacles qui se rencontraient à chaque pas, nos jeunes athlètes ont fourni une très belle course.

Un bon point à Pacoud (scratch) qui, malgré ses rendements, s'est assuré une brillante victoire.

A signaler aussi la course de G. Charobert, cycliste, qui courait à pied pour la 1re fois et qui gagne la médaille offerte par M. Cl. Drevet.

Voici l'ordre d'arrivée :

1er Pacoud (scratch), en 26' ; 2e Laréal (3'), à 15m ; 3e Cl. Drevet (2' 30" à 10m ; 4e Tharin (2') à 15m ; 5e Thevenon (1'30") à 10m 6e G. Charobert (3' 30") à 400m.

GYMNASTIQUE

Fédération du Rhône et du Sud-Est. — Dimanche, à 9 h. 1/2, au Cercle, passage Tolozan, réunion du Comité central. A 2 heures, le président, M. Clément, recevra dans les salons Gruber, place des Terreaux. On dansera.

XXVe FÊTE FÉDÉRALE

(Dijon 21 et 22 mai 1899.)

Depuis sa constitution, le comité d'organisation dijonnais de la grande Fête fédérale de gymnastique française qui doit avoir lieu, les 21 et 22 mai prochains, pendant les deux jours de fête de la Pentecôte, a déjà beaucoup travaillé. Et le travail est grand, les travaux — devrions-nous dire — sont multiples, dans une vaste organisation de concours et de fêtes, comme ceux de la fête fédérale annuelle de gymnastique que St-Etienne eut en 1898, que Dijon a cette année et que Paris aura pour 1900

Pour faciliter sa besogne, le Comité d'organisation de la fête fédérale s'est subdivisé en commissions ayant chacune des attributions spéciales, et les décisions et propositions de chaque commission sont soumises à des réunions plénières du comité.

Le Comité d'organisation de la fête fédérale a déjà reçu 80 adhésions fermes, dont 75 adhésions de sociétés françaises, trois adhésions de sociétés belges et deux adhésions de sociétés suisses ; résultat superbe — et qui permet aujourd'hui de dire que la fête fédérale de Dijon sera l'une des plus belles — plusieurs mois nous séparant des 21-22 mai et devant apporter de nouvelles et nombreuses adhésions.

La commission technique de la fête fédérale est ainsi composée :

Président : M. J. Kohn, ex-professeur à l'Ecole normale militaire de gymnastique, professeur au Lycée et à l'Ecole normale de Dijon ; secrétaire : M. E. Fraicot ; membres : MM. Chanteur, A. Dangeville, A. Demarny, E. Delorm, C. Krafl, A. Perruche, J. Ollat, A. Polot, et A. Thiery.

Nous terminerons cette communication par la liste des quinze

premières sociétés de gymnastique françaises ayant envoyé leur adhésion :

1. *La Belleviloise*, de Paris.
2. *L'Union*, de Charenton Saint-Maurice.
3. *La Patrtote*, d'Alger.
4. *Les Chasseurs nancéens*, de Nancy.
5. *Union et Patrie*, de Chalon-sur-Saône.
6. *La Nationale* de Paris.
7. *La Vosgienne*, d'Epinal.
8. *L'Indépendente*, de Chalon-sur-Saône.
9. *Les Enfants du Havre*, du Havre.
10. *La Bastidienne*, de Bordeaux.
11. *La Diane*, d'Eurville.
12. *La Lyonnaise*, de Lyon.
13. *L'Abeille Lorraine*, de Nancy.
14. *La Société de tir et d'instruction militaire*, de Bordeaux.
15. *L'Alsace-Lorraine*, de Lyon.

Rappelons que le siège du Comité d'organisation dijonnais de la Fête fédérale est à l'hôtel de ville de Dijon, où toutes communications et propositions doivent être adressées.

Des séances de démonstration des exercices imposés à la fête fédérale ; seront données le 19 février, à Bordeaux, Lyon, Montbéliard, le 26, à Saint-Etienne, Avignon ; le 5 mars, Tours, Châteauroux, Nancy, Genève, Lausanne ; le 11, Amiens ; le 12, Lille et Dijon,

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Jeudi, 9 février 1899.

La réaction est venue fatalement après l'emballement que nous avons constaté dans nos précédents bulletins.

3 0/0 ferme à 102,87 ; l'Italien l'est également à 94.72 ; l'Extérieure ne dépasse pas le cours de 53.

Crédit Lyonnais 897. — Lander 550. — Nord Espagne 117. — Saragosse 193. — Rio 1,003.

Au comptant. — Gaz de Reims 1,080. — Venise 990.

Aciéries de Ferminy 3,625. — De la Marine 1,620. — De Saint-Etienne 2,025. — Constructions mécaniques françaises 270. — Creusot 2,085. — Horme 192, parts 164. — Huta 4,695. Parts Kama 945.

Blanzy 1,784. — Dombrowa 1,080. — Loire 216,50.

Cherbourg 108. — Dijon 327. — Douai 492. — Omnium Lyonnais 95. — Drôme 460.

Grand-Bazar 498. — Sineux 200. — Brasserie Georges 578. — Brasseries Rinck 640. — Plaques Lumière 1,400 — Usine du Rhône 99,50.

En banque. — De Beers 760. — Chartered 94. — East-Rand 208. — Hafna 250. — Part Hafna 6. — Urikany 125. — Briansk 1,390. — Constructions mécaniques 909. — Rochet Schneider 542. — Précision 135. Cycles et automobiles 153. — Pompes funèbres 780. — Nouvelles 720. — Part 64,50. — Glace hygiénique 102. — de Paris 116,50. — Libérées 130. — D'Alger 112,50.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOIS

Pour donner satisfaction aux désirs exprimés à ce sujet, par nos abonnés et nos lecteurs, nous publierons, sous cette rubrique, les demandes et offres, à raison de 0,50 la ligne. Nos abonnés ont droit de faire paraître une annonce de deux lignes dans trois numéros consécutifs.

Offres d'emplois,

— On demande militaire retraité, ancien adjudant de préférence, pouvant, le dimanche seulement, faire une surveillance. Adresser les demandes F. C. E. Bureau du journal.

— On demande jeune homme de 14 à 15 ans, pour occupation le samedi soir de 5 h. à 7 heures. Ecrire A. B. 12, bureau du journal.

Demandes d'emplois.

— Jeune homme disposant actuellement d'un capital de 10,000 fr. et dans un an de 50,000 désire emploi, association ou intérêt dans industrie ou commerce, bicycles ou automobiles de préférence. I. A. 46. Journal.

— Jeune homme de 18 ans, ayant bonne instruction commerciale, pouvant faire correspondance espagnole et anglaise, demande emploi maison sérieuse, pas exigeant pour appointements actuels, désire surtout situation d'avenir. O W. 28. Journal.

— On demande des représentations à Lyon pour articles de sports, jeune homme actif, bonnes références. A. Martin 42. Journal.

SPECTACLES CONCERTS

Grand-Théâtre. — Ce soir, *Robert*. Demain, en matinée, à tarif réduit, *Faust* ; le soir, *Hérodiade*.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, *Roger la Honte*. Demain, en matinée, *Voyage autour du Code* : le soir, *Severo Torelli*.

Cirque Rancy. — Ce soir, treizième soirée de gala avec nombreux débuts. Demain, deux grandes représentations. Toutes les grandes représentations figureront au programme des deux séances.

Casino des Arts. — Le divertissement-ballet, la *Mouche d'Or* au programme. Costumes et mise en scène, tout a été soigné avec la plus grande attention, et la nouvelle œuvre de Vigneu, paraît devoir attirer le public. Au Casino, d'ailleurs, se rencontrent des attractions intéressantes : les Ferganas, ces mignons petits gymnastes ; les Guitanos, dans leur pantomime acrobatique : *Bourrasque* ; MM. Perrier, Reyvil. Deux débuts : M. Haulnay, comique de genre et Mme Haulnay, chanteuse légère, deuxième prix du Conservatoire de Lyon.

Samedi 11 février, grande fête de nuit, bal de l'Avant-Carnaval.

Eldorado. — *La superbe revue de l'Eldorado fait faire salle comble* tous les soirs. Les nombreuses et superbes toilettes qui défilent dans les groupes multiples de : Gommeuses, tambours, marquis Louis XIV, bergers Wateau, escrimeuses, crinolines, trompettes, modes et chansons font le meilleur effet et sont très bien rendus. La mise en scène est splendide. Le joyeux Roger, compère, et Mathilde Gomez, la commère, mènent avec un entrain endiablé les défilés. Les Argentines Idols qui dansent les chrysanthèmes de l'Exposition de Perrache, obtiennent un réel triomphe dans leurs pas bien réglés et enlevés avec un brio merveilleux.

Ce soir et mardi, à minuit, grand bal paré, masqué et travesti, avec le concours des Argentines Idols et de tous les artistes de la revue *Ça vaut*.

Scala-Bouffes. — Le public a revu, avec un véritable plaisir, ce bon gros garçon de Régiane, toujours amusant et intéressant. Régiane a d'ailleurs, ajouté à son répertoire, des nouveautés d'heureuse venue. La Scala possède, à l'heure actuelle, deux acrobates musicaux : les Mélages, dont les exercices acrobato-musicaux, exécutés au milieu de girandoles électriques multicolores sont du plus gracieux effet et des plus intéressants.

Au concert : Mlle Séviane, MM. Sylvin, Fernandez, etc. *J'ai compromis ma Femme*, un vaudeville amusant très bien joué par toute la troupe.

L'Administrateur-Gérant : A. BURNICHON.

Anc. Imp. A. WALTENER. — P. LEGENDRE et Cie, Suc'. — Lyon.